DYNAMIQUES DES CONFLITS ET RÉSILIENCE COMMUNAUTAIRE EN TERRITOIRE DE MASISI

Cas d'espèce : groupements de Biiri, Kibabi et Muvunyi Shanga

Par

[redacted]

Consultant STTA

Masisi, mars-mai 2019

❖ *Point sur le consortium*

La zone est de la RDC, souvent théâtre d'activités bellicistes, se trouve actuellement dans un état maximal d'alerte. Elle a besoin d'une énergie transformatrice, en vue d'assoir la paix dont languissent ses communautés depuis longtemps. Pour répondre à ce besoin urgent et noble, un projet – Solutions pour la Paix et le Relèvement (SPR) ou Amani kwa Maendeleo – a été mis en œuvre. Exécuté par le consortium entre Management System International (MSI), International Alert (IA) et International Rescue Committee (IRC) et financé par l'USAID au Nord-Kivu, il est réalisé dans les communautés des groupements de Biiri ***en secteur d'Osso Banyungu, de Kibabi et de Muvunyi Shanga, en chefferie de Bahunde en territoire de Masisi***.

- ***International Alert (IA)***

International Alert est une organisation non gouvernementale britannique qui, depuis 30 ans révolus, travaille aux côtés des populations érodées par les conflits violents à travers le monde. Elle est l'une des plus importantes organisations de consolidation de la paix. Elle œuvre avec les populations locales du monde entier et les aide à bâtir la paix. Elle influence également les gouvernements, les organisations et les entreprises sur la façon dont leurs politiques et activités peuvent soutenir la paix. Elle se concentre sur les questions qui affectent la paix, dont l'économie, le genre et la gouvernance ainsi que le rôle des entreprises et des organisations internationales dans les régions à haut risque**.**

- ***Management system international (MSI)***

Management System International est une entreprise de développement international basée à Washington avec plus de 35 ans de contribution aux résultats dans le monde du développement. Elle travaille dans des environnements en crise tels que le Pakistan, l'Afghanistan, le Soudan du Sud et l'Iraq, et récemment en RDC dans le cadre du projet SPR. Ses domaines d'intervention sont diversifiés, avec notamment la gestion publique, le suivi et l'évaluation, la gouvernance et l'anticorruption à travers le monde entier.

- ***International Rescue Committee (IRC)***

International Rescue Committee a été fondé en 1933 à l'initiative d'Albert Einstein pour aider les opposants à Adolf Hitler. L'IRC aide les personnes victimes de persécutions raciales, religieuses et ethniques, aussi bien que celles touchées par la guerre et la violence. Quand survient une urgence, l'IRC fournit un sanctuaire et une assistance humanitaire ainsi qu'une aide médicale, des abris et de la nourriture. Une fois la crise stabilisée, l'IRC met en place des programmes pour permettre aux réfugiés de supporter leur exil. À travers l'enseignement, la formation et des programmes générateurs de revenus, l'IRC aide ces réfugiés à acquérir de nouvelles compétences pour devenir autonomes.

Le projet SPR

Le projet SPR a pour objectif de renforcer et d'accroître la cohésion sociale au sein des communautés de l'est de la République démocratique du Congo, notamment dans la ville de Bukavu, dans les territoires de Walungu, Kabare et Kalehe au Sud-Kivu, ainsi qu'en territoire de Masisi et dans la ville de Goma au Nord-Kivu. La théorie de changement du projet SPR Amani kwa Maendeleo est partie d'un constat : ***la dynamique persistante de l'instabilité, les conflits locaux récurrents, la gouvernance patrimoniale malsaine et l'exclusion des femmes et des groupes marginalisés (AGM).*** *Ainsi, les communautés de l'est de la République démocratique du Congo peuvent résister davantage aux conflits organiques et externes en renforçant la cohésion sociale dans les communautés si :*

- ***les communautés de l'est de la RDC arrivent à analyser les conflits, elles développeront les stratégies qui produiraient des effets ;***
- ***les femmes et AGM sont pris en considération dans les prises de décision, leur participation sera visible dans les résultats et dans les solutions durables ;***
- ***la prise de solution aux problèmes est endogène et inclusive, il résultera une cohésion sociale plus durable.***

Remerciements

Vous êtes nombreux à avoir concouru à la réalisation de cette revue de la littérature. Nos remerciements s'adressent à tous ceux qui se sont impliqués, de loin ou de près, dans la mise en œuvre du projet SPR-Amani kwa Maendeleo. De prime abord, nous remercions l'USAID pour son appui financier sans lequel les activités du projet SPR-Amani kwa Maendeleo n'auraient pas été possibles. Toutes nos sincères gratitudes s'adressent au consortium entre MSI, IRC et International Alert qui a accepté volontiers de contribuer à l'exécution de ce projet. Nous remercions enfin tous les bénéficiaires du projet SPR, les organisations partenaires, et tous ces hommes et femmes membres des structures communautaires de paix, qui se sont donnés corps et âme pour la collecte des premières informations qui ont servi de base à cette revue littéraire. Nous vous remercions tous et vous encourageons à poursuivre votre très noble mission auprès des communautés déchirées par les conflits violents. Que chacun trouve en ces lignes sa part de gratitude pour son soutien tant technique que matériel et pour sa franche collaboration.

Sigles et abréviations

AAP : Aide et Action pour la Paix
APCLS : Alliance des Patriotes pour un Congo libre et souverain
CLC : Comité local de conciliation
CLPC : Comité local de paix et conciliation
CNDP : Congrès national pour la défense du peuple
CNS : Conférence nationale souveraine
CPJP : Comité Justice et Paix
DSP : Division spéciale présidentielle
FAR : Forces armées rwandaises
FARDC : Forces armées de la République du Congo
FDLR : Front pour la démocratie et la libération du Rwanda
JTN : Jardins théicoles de Ngeri
MIB : Mission pour l'immigration des Banyarwanda
MONUC : Mission des Nations Unies au Congo
MONUSCO : Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation du Congo
ONG : Organisations non gouvernementales
PDI : Personne déplacée interne
PLZ : Plantation Lever au Zaïre
PME : Petites et moyennes entreprises
PNC : Police nationale congolaise
RAP : Recherche Action Participative
RDC : République démocratique du Congo
SMB : Société minière de Bisunzu
SPR : Solution pour la Paix et le Relèvement
TRIPAIX : Tribunal de Paix
ZTM : Zaïre Thé Management

Table des matières

- Point sur le consortium 2
  - International Alert 2
  - Management system international (MSI) 2
  - International Rescue Committee (IRC) 2

Le projet SPR 3

Remerciements 4

Table des matières 6

RÉSUMÉ EXÉCUTIF 8

INTRODUCTION GÉNÉRALE 10

1. Contexte de l'étude 10
2. Objectifs de l'étude 10
3. Méthodologie 11
   - 3.1. Cliché de la zone d'étude 11
   - 3.2. Approche méthodologique 13
   - 3.3. Théorie de changement 13
   - 3.4. Structure de l'étude 15
   - 3.5. Portée et limites de l'étude 15

CHAPITRE I. CADRE THÉORIQUE. 17

I.1. Définition des concepts clés 17

- I.1.1. La résilience 17
- I.1.2. Le conflit 17
- I.1.3. Sensibilité au conflit 18
- I.1.4. La paix 18
- I.1.5. Cohésion sociale 19

I.2. Aperçu du processus d'analyse des conflits 19

CHAPITRE II. RÉSULTATS DES ANALYSES PARTICIPATIVES DES CONFLITS. 21

II.1. Analyse du contexte 21

- II.1.1. Contexte géographique 21
- II.1.2. Contexte politico-administratif. 21
- II.1.3. Contexte socioéconomique 22
- II.1.4. Contexte socioculturel 22

II.2. Dynamiques des conflits 23

II.3. Typologie des conflits 26

II.4. Causes, acteurs et conséquences 29

II.5. Mécanismes de transformation de conflits 30

- II.5.1. Les méthodes violentes 30

II.5.2. Les méthodes pacifiques 31
II.6. Capacités locales en mécanismes de transformation des conflits. 32
II.6.1. Mode traditionnel de résolution des conflits. 33
II.6.2. La police, les tribunaux et autres institutions judiciaires 33
II.6.3. Les centres de médiation foncière 34
II.6.4. Barza intercommunautaire 34
II.6.5. Baraza la wazee à Goma, une initiative d'action générale 35
II.7. Genre, autres groupes marginalisés et dynamiques des conflits 35
CHAPITRE III. DISCUSSION DES RÉSULTATS ET MODES DE TRANSFORMATION DES CONFLITS 40
III.1. Analyse des moteurs clés des conflits 40
III.1.1. Gouvernance : une mauvaise gestion du patrimoine 40
III.1.2. La terre, une ressource rare 41
III.1.3. Charge biotique : démographie galopante et jeunesse en dérive 42
III.1 4. Les mines : des tombeaux ouverts 43
III.1.5. La vache mangeuse de terre 45
III.2. Évaluation des capacités des parties prenantes à transformer les conflits 47
III.2.1. Le pouvoir et les mécanismes traditionnels 47
III.2.2. Les aînés des familles ou leaders communautaires 47
III.3. Modèle participatif de transformation des conflits 48
III.4. La solidarité, un rempart pour la résilience communautaire à Masisi 49
CHAPITRE IV. PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS 5150
IV.1. Au gouvernement national, provincial et local 51
IV.2. Aux communautés de Masisi 51
IV.3. Aux juridictions 52
CONCLUSION GÉNÉRALE 53
PISTES DE SOLUTIONS 54
ANNEXES 55
BIBLIOGRAPHIE 56

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Depuis un demi-siècle révolu déjà[1], le territoire de Masisi est soumis à un cycle infernal de violences qui risquent de devenir monnaie courante, voire une fatalité. En effet, des conflits protéiformes et inextricables n'épargnant aucun domaine vital y ont élu domicile. Des femmes sont violées, torturées, mutilées, assassinées et rendues veuves. Nombre d'enfants sont restés orphelins. Pour survivre, certains d'entre eux sont contraints de s'enrôler dans les groupes armés rebelles de toutes tendances. Beaucoup des petites filles sont réduites en esclaves sexuelles et ont des grossesses non désirées. D'énormes coûts au niveau macroéconomique et sectoriel sont source des grandes asymétries intra et intercommunautaires, des conditions de vie très cyniques ainsi que des mouvements massifs des populations en quête de sécurité et du mieux-être.

Par ailleurs, l'histoire nous apprend que par maintes reprises et à des échelons différents, des ébauches de solutions, tant au niveau local que national, pour endiguer ce terrible phénomène ont été multipliées. Malheureusement, le nombre important d'acteurs, les rivalités et surtout la dynamique des affrontements entre les multiples groupes armés et leurs alliés, les contradictions et la versatilité des uns et des autres ont rendu difficiles l'élaboration et l'application de différents accords de paix.

Enfin, le cercle vicieux des conflits dans lequel le peuple est enfermé tend à devenir un destin. Le constat est qu'au niveau institutionnel, les alliances et mésalliances entre les leaders politiques congolais, parfois instables et contradictoires, ne font que produire une paix en dents de scie. En effet, la gouvernance traduite par la volonté des politiciens congolais à tous les niveaux privilégie le plus souvent les intérêts privés et égoïstes à la satisfaction de l'intérêt général des communautés, car ils trouvent dans la politique un raccourci pour s'enrichir facilement sur le dos de la population. De plus, les solutions aux conflits ont toujours été une émanation d'une infime élite qui, d'ailleurs, ignore en tout ou en partie ou fait fi des besoins fondamentaux et des aspirations de la large majorité à la base. « ***Tout ce que vous faites pour moi sans moi, vous le faites contre moi*** », disait Gandhi.

Pendant qu'au niveau institutionnel, les démarches pour la paix présagent d'un mauvais augure, au niveau local, de nombreuses initiatives en matière de consolidation de la paix – dont les mèches fument encore aujourd'hui – ont porté des fruits non négligeables. Malheureusement, par manque d'appui au niveau institutionnel, elles manquent la plupart du temps de tonalité. Pour un meilleur rendement, remarque SPR, il faut arriver à faire en sorte que les méthodes et les solutions aux problèmes et/ou aux conflits soient entre les mains des acteurs locaux.

Toutefois, bien que les initiatives de pérennisation de la paix doivent être entre les mains de ces derniers, elles doivent bénéficier bien sûr d'un ancrage national et d'un soutien international. Sinon elles ne seraient qu'un feu de paille. Ces initiatives doivent viser à raffermir les institutions dans la façon de gérer le patrimoine national, mais aussi à

[1] En 1963 se déclenche en territoire de Masisi la guerre dite *Kanyarwanda* qui a opposé durant plus de deux ans les Banyarwanda aux Nande, Hunde et Nyanga.

autonomiser les citoyens au bas de l'échelle, en veillant tout particulièrement à renforcer les facteurs sociaux et économiques qui rendent les communautés plus résilientes aux divers conflits auxquels elles font face sans recourir à la violence. Pour SPR, dans son approche de RAP, l'art de la paix doit être une tâche commune et une responsabilité partagée nécessitant la coopération de nombreux acteurs. La paix doit également être inclusive, sans discrimination, en impliquant le genre et les AGM.

Pour ce faire, il est impératif de s'employer à créer des espaces ouverts à la participation et à l'initiative de tous, en particulier des femmes et d'autres groupes marginalisés. Dans cette optique, la résolution 1325 (2000) du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les femmes en rapport à la paix et à la sécurité recommande en sa toute dernière énergie « ***de tenir compte des besoins particuliers des femmes et des petites filles lors du rapatriement et de la réinstallation et en vue du relèvement, de la réinsertion et de la reconstruction après les conflits ; d'adopter des mesures venant appuyer les initiatives de paix prises par des groupes locaux de femmes et les processus locaux de règlement des différends, et faisant participer les femmes à tous les mécanismes de mise en œuvre des accords de paix ; d'adopter des mesures garantissant la protection et le respect des droits fondamentaux des femmes et des petites filles, en particulier dans les domaines de la constitution, du système électoral, de la police et du système judiciaire*** ». Par conséquent, poursuit la susdite résolution : « ***il est urgent d'incorporer dans les opérations de maintien de la paix une démarche sexospécifique*** ».

Le projet SPR s'inscrit dans cette dynamique à travers le développement des capacités des acteurs et des leaders locaux au moyen d'analyses participatives. Plutôt que de penser et décider à la place des communautés, SPR veut agir en catalyseur en incitant les acteurs locaux à identifier les besoins et à déterminer les priorités, à chercher des solutions et prendre des décisions. Dans cette logique, notre géant aux pieds d'argile pourra faire face aux regains des conflits presque sempiternels qui suscitent plus de questions que d'attention dans les esprits.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

1. *Contexte de l'étude*

Face à la persistance des conflits qui sont devenus récurrents dans le territoire de Masisi, le projet *Amani kwa Maendeleo-SPR* a initié dans les trois groupements susmentionnés dudit territoire des initiatives variées en faveur de la consolidation de la paix. Pour plus d'efficacité et d'efficience de ses actions, il a été impérieux pour SPR d'organiser en amont, et cela dans chaque localité et village, des structures communautaires de paix et de développement. En aval, il a fallu doter ces structures de paix de fortes capacités d'analyse et de sensibilité aux conflits, en particulier en techniques et mécanismes de prise en charge de leurs conflits.

À cet effet, AAP, partenaire de taille dans ce domaine, a multiplié, à travers des analyses participatives, des activités en vue d'identifier, de prioriser et d'analyser les conflits qui sévissent en ces 3 groupements ciblés par notre recherche, et de proposer en même temps, en tant qu'acteurs locaux reconnus comme tels, des pistes de solutions taillées sur mesure.

Pour SPR, l'étape suivante est l'analyse de différents rapports des activités sur l'identification, la priorisation des conflits dans les groupements en étude, c'est-à-dire la documentation fournie par AAP, partenaire de SPR. C'est dans ce contexte que s'inscrit la présente étude dont l'objectif est de produire un résumé succinct issu d'une analyse scientifique de qualité. Il importe de noter également que des pistes de solutions et des recommandations pour une paix durable et pour plus de cohésion sociale dans les trois groupements susmentionnés seront envisagées à la fin de cette recherche.

2. *Objectifs de l'étude*

*La présente étude a comme **objectif global** de promouvoir la coexistence pacifique entre les couches des communautés locales dans les groupements de Biiri, Kibabi et Muvunyi Shanga en territoire de Masisi, et de renforcer et développer les liens intercommunautaires afin de contribuer à une réduction des conflits et de la violence dans les groupements susmentionnés.*

Quant aux ***objectifs spécifiques***, notre étude vise à :

- *produire un résumé succinct d'une très bonne qualité rédactionnelle en vue d'une dissémination ou publication à grande échelle ;*
- *identifier les types de conflits et leurs causes dans les groupements de Biiri, Kibabi et Muvunyi Shanga ;*
- *proposer des pistes de solutions et des recommandations pour la consolidation de la paix et la cohésion sociale pour les groupements du territoire de Masisi.*

3. Méthodologie

3.1. Aperçu de la zone d'étude

3.1.1. Généralités sur le territoire de Masisi[2]

Masisi est l'un des territoires de la province du Nord-Kivu. Il s'agit surtout d'une magnifique et fertile région d'alpage appelée la « Petite Suisse ». Ce territoire éblouit par son relief et ses collines verdoyantes où paît le bétail en toute tranquillité. Il a toujours été apprécié pour son climat doux. Il est limité au nord par le territoire de Rutshuru et Walikale, au sud par le territoire de Kalehe (Sud-Kivu), à l'est par le lac Kivu, la ville de Goma, les territoires de Nyiragongo et Rutshuru, et à l'ouest par le territoire de Walikale.

Son altitude est plus ou moins de 2 000 m, sa longitude est de (28°30') à l'est, tandis que sa latitude est de (1°3') au sud.

Le territoire de Masisi connaît un climat tropical avec l'alternance de deux saisons : la saison des pluies (la plus longue) du 15 août au 15 juin, et la saison sèche (la plus courte) du 15 juin au 15 août. Son sol est argilosablonneux et volcanique, argileux, dans la grande partie (3/4) au centre et sud du territoire, et sablonneux (1/4) dans la partie nord-est à Kilolirwe, Kitshanga et une partie de Sake. Le relief est accidenté. Il est formé de steppes et d'oasis. Le relief est constitué d'une plaine au nord-est sur l'axe Kitshanga-Mweso et au sud-ouest sur l'axe Bonde-Kinja-Kashebere et d'un plateau au sud, à l'est et au centre du territoire.

Le territoire de Masisi est particulier car c'est le seul territoire qui abrite le plus grand nombre de pâturages en République démocratique du Congo. Il s'agit du plus grand producteur du fromage et de lait. Sa production annuelle est de 150 000 kg de fromage et de 8 220 020 600 litres[3] de lait.

Ce territoire possède des plantations industrielles abandonnées (théiers, caféiers, quinquinas). Le gouvernement congolais aurait dû profiter de ces terres pour stimuler le développement du territoire. Malheureusement, elles sont devenues la ruée de grands prédateurs terriens et sources de guerres fratricides.

Le territoire de Masisi est riche en minerais (coltan, tourmaline, cassitérite). Ces minerais sont exploités de manière artisanale, en particulier à Rubaya et à Ngungu. L'année dernière, de nombreux sites miniers ont été découverts. C'est le cas des sites de Biholo en secteur d'Osso Banyungu et de celui de Muho en groupement de Kibabi. Une gestion patrimoniale saine de ces minerais contribuerait à la relance économique du territoire, mais une telle gestion n'est malheureusement pas à l'ordre du jour.

Les communautés de Masisi sont multiethniques. On y dénombre 6 grandes tribus : les Bahutu (50 %), les Batutsi (10 %) les Batembo (10 %) les Bahunde (20 %), les Bakumu (5 %)

[2] Source : CAID – Cellule d'Analyses des Indicateurs de Développement.
[3] Source : Rapport de l'Inspection de l'agriculture du territoire de Masisi de 2018.

et les Batwa (5 %). Les Bahutu habitent au nord et au centre du territoire, ils sont majoritaires et agriculteurs.

Les langues parlées sont le Kiswahili (56 %), le Kinyarwanda (15 %), le Kihunde (20 %), le Kitembo (2 %) et le Kinande (2 %).

L'agriculture, l'élevage, l'exploitation minière et le petit commerce sont les principales activités. Une très grande partie de la population pratique l'agriculture. La pêche est effectuée de manière artisanale à Bweremana par la population riveraine du lac Kivu.

Après cette vision panoramique des généralités du territoire de Masisi, nous avons passé en revue le groupement de Biiri, sa situation géographique, son relief, son climat et son sol.

3.1.2. Groupement de Biiri[4]

Le groupement de Biiri est l'un de cinq groupements qui composent le secteur d'Osso Banyungu en territoire de Masisi. Sa superficie est d'environ 19,25 km². Il est délimité au nord par le groupement de Bapfuna, au sud par le groupement de Buabo, à l'est par le groupement de Muvunyi Matanda et le groupement de Bashali kaembe, et à l'ouest par le groupement de Banyungu. Le groupement de Biiri est composé de 5 localités : Kalinga, Mulamba, Tunda, Mwendabandu et Kalembera. Il est situé dans la partie montagneuse de l'est de la République démocratique du Congo. L'altitude moyenne varie entre 2 000 à 2 800 m. C'est la région la plus accidentée du secteur d'Osso Banyungu, et elle composée de nombreuses collines. L'hétérogénéité du relief provoque une grande variété de climats. D'une manière générale, on observe une corrélation étroite entre l'altitude et la température moyenne. En effet, en dessous de 1 000 m, la température moyenne est voisine de 22°C à 28°C. Cette température s'observe surtout à Bukombo. À 1 500 m, la température varie entre 19°C et 22°C.

Plus de 90 % de la population du groupement de Biiri ne vit que des produits des champs.

3.1.3. Groupement de Kibabi

Le groupement de Kibabi est l'un de 19 groupements du territoire de Masisi et des 6 groupements de la collectivité de Bahunde. Il est composé de 8 localités : Lutingita, Kanyenchuki, Nyambisi, Kisongya, Kaloba, Muho, Bukumbirire et Mushwa-Lukopfu. Au premier trimestre de 2005, l'effectif de la population était de 28 600 habitants[5]. Il est limité au nord par le groupement de Nyamaboko 1er, au sud par le groupement Kibabi II, à l'est par le groupement de M/Matanda et à l'ouest par le groupement d'Ufamandu 1er.

Le groupement de Kibabi connaît, plus que partout ailleurs dans le territoire de Masisi, un partage inégal des terres. C'est le premier groupement qui héberge de nombreuses fermes en conflits. On y enregistre un taux élevé de jeunes désœuvrés. Le chômage expose cette catégorie de la population aux pillages, aux braquages et à la manipulation facile d'armes. Le

[4] Bureau du secrétariat du groupement de Biiri, 2018.
[5] Source : centre de santé de Kibabi, 2005.

groupement est également marqué par une forte utilisation des enfants dans les carrés miniers ainsi que par une très faible participation des femmes à la gestion des revenus des ménages dans ce groupement.

Une forte démographie sur une terre statique est l'une des grandes préoccupations de la société. Un grand nombre de terres arables ont été transformées en pâturages. La sédentarisation des Pygmées dans ce groupement occasionne des conflits fonciers. Plus d'un procès est en cours.

3.2. Approche méthodologique

Pour réaliser ce travail, nous nous sommes basés d'abord sur les résultats ressortis des ateliers d'identification et d'analyse participative des conflits organisés en territoire de Masisi par le projet SPR et sous l'animation d'AAP. La **méthode analytique** nous a servi à exploiter pleinement ces rapports préparés par Aide et Action pour la Paix. Il nous a fallu corroborer l'apport de ces analyses participatives des comités locaux de paix par des séances d'étude sur le terrain. Pendant cinq jours de travaux d'étude sur le terrain, nous nous sommes attelés à réunir des informations auprès de multiples sources ayant une connaissance directe ou indirecte des événements relatifs à la dynamique des conflits qui sévissent dans notre aire de recherche. Nous avons reçu des informations relatives aux conflits de la part des différents comités de paix, des membres de la société civile, de l'équipe des partenaires de SPR, des membres des noyaux de paix et de développement, des services privés et étatiques, des leaders communautaires, etc. Par ailleurs, la **maïeutique**, au travers d'entretiens semi-structurés et/ou libres, nous a facilité à établir des connexions entre les faits et à dégager le contexte global des conflits dans ce territoire.

Comme il s'agit également d'établir des liens entre les types de conflits, les acteurs primaires, secondaires et tertiaires, les types des relations entretenues par les acteurs des conflits, et surtout les causes majeures sur lesquelles il faut agir pour éradiquer définitivement les conflits, nous avons ainsi fait à la fois usage de l'approche **systémique** et comparative. La première nous a permis de cerner les relations causales et l'interconnexion entre les faits et les événements conflictuels. La seconde en revanche nous a aidés à identifier des conflits récurrents, permanents, voire présents dans deux ou tous les groupements en étude, mais aussi à recouper des informations.

Quant aux outils, notre recherche en appelle d'abord à la ***documentation*** sur les rapports d'analyse des conflits produits par AAP au cours de la RAP, aux ***interviews***, aux ***entretiens de type semi- structuré*** et à la ***descente sur le terrain,*** effectuée en vue de collecter des données auprès des personnes-ressources, partenaires et bénéficiaires directs et indirects du projet SPR.

3.3. Théorie de changement

« *L'homme ne cesse jamais de naître. Ses conditions d'existence le changent en même temps qu'il influe sur elles* »[6]. Avant de parler de la théorie du changement selon SPR, il convient de l'aborder en premier dans son acception générale. Le terme « changement », en français, a pour origine première le terme provenant du bas latin *cambiare*, qui veut dire « échanger, substituer une chose à une autre ». Interaction et échange sont ainsi au cœur du changement. Par abstraction, le changement désigne le passage d'un état à un autre : d'un état A, défini à un temps X, vers un état A1 à un temps X1, où A et A1 peuvent représenter un être humain, une vision du monde, un groupe social, une institution structurelle qui, après « changement », devient à la fois autre chose et reste le même. Un tel individu a changé, mais il reste ce même individu. Un tel groupe culturel, une telle organisation ou une telle société ont changé, mais ils restent ce même groupe, cette même organisation ou cette même société.

La théorie du changement évoque la disparition d'une réalité et l'émergence d'une autre. L'individu, ses relations et ses schémas culturels, les mutualités et les institutions sont suivis de près par la théorie du changement. En territoire de Masisi, un changement de mentalité doit s'opérer pour que tous les protagonistes des guerres qui sévissent en ce lieu prennent conscience de l'ampleur de mal qu'ils imposent à leur innocente terre natale. Il est temps de remiser les armes. Il est grand temps de transformer les socs en faucilles. Il est également temps que les protagonistes se mettent à agir pour le bien de leur pays en général et pour celui de leurs concitoyens en particulier. C'est à eux qu'il incombe de s'unir afin de mener leur pays dans la direction qu'ils souhaitent. C'est à eux, comme principaux acteurs du changement qu'ils cherchent, d'élaborer de nouvelles perceptions et d'adopter de nouveaux comportements conséquents. C'est à eux tous, comme communauté dans leur multiethnicité, d'inventer de nouvelles stratégies et interventions pouvant leur apporter les changements qu'ils veulent.

Les institutions congolaises laissent à désirer. La gestion patrimoniale congolaise est malsaine. Les réformes législatives clés sont une nécessité, voire une urgence en RDC. Une prise en charge de la pression démographique accouplée à l'éradication de la pauvreté doit se placer en tête des priorités du gouvernement. Les modèles économiques doivent être revus avec acuité.

À la lumière de ce qui précède – le constat d'une dynamique persistante d'instabilités en République démocratique du Congo, les conflits locaux récurrents, la gouvernance patrimoniale et l'exclusion des femmes et des groupes marginalisés – les communautés de l'est de la République démocratique du Congo pourront résister davantage aux conflits organiques et externes en renforçant la cohésion sociale dans les communautés si les changements suivants sont effectués :

1. *Si les communautés du territoire de Masisi sont capables de faire localement des analyses approfondies des conflits, de manière inclusive et participative, elles seront*

[6] David le Breton, Interactionnisme Symbolique, p. 65.

plus résilientes aux conflits récurrents et développeront des mécanismes qui produiront des solutions endogènes et plus durables aux conflits.

2. *Si les femmes et les autres groupes marginalisés en territoire de Masisi sont pris en compte dans le renforcement des capacités en matière de consolidation de la paix dans leurs milieux respectifs, ils contribueront efficacement au relèvement de leurs propres communautés.*
3. *Si l'État est présent et redevable, si la gestion patrimoniale est saine et équitable, si les ressources et les services sont disponibles et accessibles à tous en territoire de Masisi, cela établira un État de droit et promouvra la confiance réciproque entre les membres des communautés de Masisi, ce qui est le fondement d'un monde plus pacifique et plus juste.*

3.4. Structure de l'étude

Notre étude sur l'analyse des conflits dans les groupements de Biiri, Kibabi et Muvunyi Shanga en territoire de Masisi est articulée en quatre chapitres, à l'exception de son introduction et de sa conclusion. Le premier chapitre est consacré au regard rétrospectif. Il est question de la définition des concepts et de l'aperçu du processus d'analyse des conflits. Le deuxième chapitre, cependant, est consacré à la présentation des résultats des analyses participatives des conflits dans notre aire d'étude. Ici, il a été question de l'analyse du contexte, de la typologie des conflits, de la dynamique des conflits, des causes, acteurs et conséquences, de la capacité et des mécanismes locaux de transformation de conflits, et enfin de la place du genre et des AGM au sein de la dynamique des conflits. Le troisième chapitre porte sur la discussion des résultats et des modes de transformation des conflits. Aux termes de ce chapitre figurent les analyses des moteurs clés des conflits, l'évaluation des capacités d'analyse et de transformation des conflits des parties prenantes et le modèle participatif de transformation des conflits. Le dernier chapitre de notre recherche est entièrement consacré aux seules perspectives et recommandations.

3.5. Portée et limites de l'étude

Notre recherche est consacrée au territoire de Masisi. Ce dernier est composé de 19 groupements. Il est à noter que seuls les groupements de Biiri, Kibabi et Muvunyi Shanga ont été ciblés. Ces trois groupements à eux seuls ne traduisent pas de manière exhaustive toute la réalité du territoire.

Nos analyses des conflits se sont basées principalement sur la documentation fournie par les organisations partenaires du projet, en l'occurrence AAP. Il a fallu affluer les informations archivées à travers des échanges avec les mêmes partenaires. Nous aurions voulu rencontrer les différentes parties prenantes aux nombreux conflits, mais faute de temps, cela n'a pas été possible. Toutefois, le travail réalisé par les organisations partenaires au projet *Amani kwa Maendeleo* pour identifier les conflits qui sévissent dans ces groupements ainsi que leurs causes profondes reste convaincant et fiable.

Par ailleurs, il faut souligner que notre étude ne prétend pas être une œuvre achevée et définitive, mais qu'elle vise tout de même à servir d'orientation pour les différentes actions à venir dans le domaine de la pacification des communautés du territoire de Masisi. Ce travail est également un éveil de conscience et un appel pressant aux communautés de ce territoire pour un changement de mentalité et pour une cohésion sociale plus solide.

CHAPITRE I. CADRE THÉORIQUE

I.1. Définition des concepts clés

Julien Freund suggère « *qu'un grand pas serait fait dans le sens de la rigueur scientifique si les auteurs définissaient avec précision les notions qu'ils emploient et s'ils y restaient fidèles tout au long de leurs exposés, sans introduire subrepticement d'autres significations* »[7]. Tout travail scientifique nécessite une clarification des concepts, des théories et des approches qui lui permettent de bâtir les connaissances élaborées. Cela est considéré comme une exigence devant obéir à la rigueur scientifique, bien que les fondements épistémologiques soient la clé du démarrage de tout travail de recherche. Dès lors, la nécessité s'impose de fournir une profonde explication des perspectives et orientations théoriques et conceptuelles qui seront employées tout au long de cette étude.

Avant d'aborder notre thématique d'analyse des conflits, il nous est convenable et aisé de définir les concepts clés, considérés comme lampes directrices pour la compréhension de l'univers conflictuel de Masisi, notre zone d'étude. Ainsi, nous présenterons une définition des concepts clés puis le cadre théorique de notre étude.

I.1.1. La résilience

Étymologiquement, ce terme venant de l'anglais *resilience* qui vient du mot latin *resilioire*, littéralement « sauter en arrière », d'où rebondir, résister au choc, à la déformation. Au sens figuré, ce mot signifie « force morale, qualité de quelqu'un qui ne se décourage pas, ne se laisse pas abattre[8] ». En psychologie, la résilience représente la capacité d'un individu à supporter les épreuves de la vie.

Pour Manciaux Michel, « La résilience est la capacité d'une personne ou d'un groupe à se développer bien, à continuer à se projeter dans l'avenir en dépit d'événements déstabilisants, de conditions de vie difficiles, de traumatismes parfois sévères »[9].

I.1.2. Le conflit

Bercovitch définit le conflit comme « *a process of interaction between two or more parties that seek to thwart, injure, or destroy their opponent because they perceive they have incompatible interests or goal*[10] ». Un conflit est une relation entre deux ou plusieurs parties qui ont, ou pensent qu'ils ont, des objectifs, des valeurs, des intérêts incompatibles. Un conflit n'est pas nécessairement une chose négative.

[7] Freund Julien, Sociologie d'un conflit, Paris, PUF, 1983, p. 64.
[8] Maurois Lélia, 1952, p. 469 DS QUEM.DDL, t. 22.
[9] Manciaux,M., Resiliencia, 2001, p. 17.
[10] Bercovitch, Jacob et Fretter, Judith : Regional Guide to international conflicts and Management from 1945-2003, CQ Press, 2004, p. 3.

Pour Fisher, « *Les conflits sont un fait de la vie, ils sont inévitables et souvent créatifs*[11] ». Généralement résolus pacifiquement, ils conduisent souvent à une amélioration de la situation de la plupart ou de la totalité des personnes impliquées. L'important est la question de comment gérer le conflit. Ainsi, toute différence de race, d'opinions, de sexe, de culture, de religion, de langue ou de génération est une source de conflit mais n'aboutit pas nécessairement à la violence, à moins qu'elle ne soit manipulée à cette intention.

Conflit n'est pas égal à violence, un conflit peut avoir lieu sans violence, mais il peut devenir violent s'il n'est pas bien géré. Un conflit peut devenir violent quand il y a manque de dialogue, quand il existe un sentiment de ne pas être écouté, un sentiment de marginalisation, de frustration d'une part et/ou d'une injustice persistante, d'une peur d'autre part qui s'exprime dans les comportements ou les attitudes ou structures violentes.

I.1.3. Sensibilité au conflit

La sensibilité au conflit c'est l'ensemble de toutes les interventions menées dans les situations fragiles des conflits en vue de ne pas aggraver involontairement les tensions. C'est le principe « *Do no harm* ». C'est tout cet arsenal méthodologique qui tente de réduire le risque que nos actions contribuent à l'intensification ou à la prolongation du conflit violent. La sensibilité au conflit contribue à réduire des tensions en renforçant les éléments positifs et en limitant les éléments négatifs.

En bref, la sensibilité au conflit demande une compréhension adéquate du conflit afin d'éviter l'aggravation des diviseurs ou l'affaiblissement des connecteurs. Elle tente de réduire les facteurs diviseurs et de soutenir les facteurs connecteurs. Il est nécessaire d'avoir la conscience que notre travail a potentiellement des effets négatifs, mais aussi des effets positifs sur le contexte, et de réagir là-dessus.

I.1.4. La paix

Selon Freud Julien, « ***la paix n'est pas l'abolition de l'ennemi, mais un accommodement avec lui***[12] ». En termes généraux, la paix est définie comme un processus qui, dans le cadre des structures sociales stables, gère les conflits en impliquant toutes les parties, conformément aux principes d'égalité et de respect mutuel et qui conduit ainsi à des accords acceptés par toutes les parties concernées.

Pour J. Galtung[13], il existe deux types de paix : la paix négative qui est l'absence de violence visible, et la paix positive qui est non seulement l'absence de violence visible mais aussi de la violence moins ou non visible. La paix ne signifie pas l'absence totale de tout conflit. Elle signifie l'absence de violence de toute forme et la résolution de conflit de manière

[11] Fisher, S., Ludin, J., Williams, Su; Williams, St, Ibrahim, D. et Smith A.R. Cheminer avec le conflit. Compétences et stratégies pour l'action. Birmingham: Responding to Conflict, 2002, p. 4.
[12] Freund Julien, Le Nouvel âge, Éléments pour une théorie de la démocratie et de la paix, Paris, PUF, 1970, p. 224.
[13] Galtung, J. Transcendance et transformation des conflits, introduction au métier de médiateur (traduit par Tagou Célestin), Presses des Universités Protestantes d'Afrique Centrale, Yaoundé, 2010, p. 29.

constructive. La paix existe là où les personnes sont en interaction non violente, gèrent leurs conflits de façon positive et rendent hommage d'une manière respectueuse aux besoins et aux intérêts légitimes de toutes les personnes concernées.

La paix négative se réfère à l'absence de violence visible pour le cas par exemple d'un cessez-le-feu mais où des violences structurelles ou des attitudes en ce sens continuent.

La paix positive a lieu quand les sources des violences des attitudes et des violences structurelles sont également résolues. Cette paix est plus profonde. La condition d'une paix positive est marquée par la restauration des relations, la création de systèmes sociaux qui répondent aux besoins de toute la population et la résolution constructive des conflits.

I.1.5. Cohésion sociale

L'expression « cohésion sociale » désigne l'état d'une société, d'un groupe ou d'une organisation où la solidarité est forte et les liens sociaux intenses. Cette expression a été utilisée pour la première fois en 1893 par le sociologue Émile Durkheim (1858-1917) dans son ouvrage *De la division du travail social* pour décrire le bon fonctionnement d'une société où se manifestent la solidarité entre individus et la conscience collective.[14] La cohésion sociale désigne les formes de participation citoyenne et sociale et les valeurs partagées, l'absence d'exclusion, ainsi que la réduction des inégalités et de la ségrégation. C'est la foi commune dont on a besoin pour vivre ensemble[15].

I.2. Aperçu du processus d'analyse des conflits

Les stratégies, les programmes et les projets visant à résoudre un conflit émanent de l'analyse faite de ce conflit. Cette analyse doit être appuyée par des études rigoureuses menées par des acteurs rodés. Elle doit être collective et partagée tel que l'a envisagé SPR avec son approche RAP. C'est dans le but de bien formuler les hypothèses du changement et d'identifier les opportunités du changement que l'on doit faire l'analyse. Toute analyse d'un conflit vise à identifier des points d'amorce éventuels pour la résolution pacifique et la transformation des conflits. Pour être efficace, il faut disposer d'une analyse de conflit approfondie et des théories de changement sans équivoque. Plus les médiateurs connaissent et comprennent les situations dans lesquelles ils travaillent, moins il est probable qu'ils commettent des erreurs, et plus il est probable qu'ils offrent une assistance efficace aux parties prenantes. SPR insiste beaucoup sur cette étape qui est en fait la pièce maîtresse dans les activités de RAP. L'analyse d'un conflit est utile pour : clarifier et hiérarchiser les divers problèmes à traiter ; identifier les effets d'un conflit, ses causes profondes et les facteurs qui y contribuent afin de définir des réponses appropriées ; identifier les motivations et les incitations des parties prenantes grâce à une bonne compréhension de leurs intérêts, de leurs besoins et de leurs points de vue sur le conflit ; évaluer la nature des relations entre les parties prenantes, notamment leur disponibilité et leur capacité à négocier entre elles ; identifier les informations existantes sur

[14] É. Durkheim, *De la division du travail social*, Paris, PUF, 2007, p. 360.
[15] Pour une analyse approfondie de ce thème, consulter les travaux de Charles Maske (1987).

le conflit ainsi que les besoins en informations ; évaluer les capacités des institutions ou des pratiques de gestion des conflits existantes à régler le litige en cause ; instaurer un rapport et une compréhension entre les parties prenantes, dans la mesure du possible ; être capable de faire des alertes précoces. C'est à travers des analyses approfondies que les communautés ont identifié et priorisé 8 conflits graves que nous allons développer dans le chapitre qui suit.

Toutefois, il est important de souligner que l'analyse est aussi dynamique que le conflit et la paix. C'est un processus, un reflet des événements dans le temps. C'est l'observation que fait John Paul Lederach : « *Au lieu de voir la paix comme statique et comme un état fini, la transformation des conflits perçoit la paix comme une qualité de relations en continuelle évolution et en développement*[16] ».

À présent, l'analyse des conflits fonciers en territoire de Masisi est confrontée à une nouvelle dynamique, celle de l'abattage de vaches. « *On a déjà répertorié 450 vaches abattues dans différents groupements de Masisi, notamment les groupements de Kibabi, Nyamaboko et Kazinga* », s'exprime ainsi Dunia Bakarani, notable et grand éleveur de Masisi, au journal *Le Congo Libéré*, le 29 septembre 2018. Cette réalité est nouvelle. Elle doit faire l'objet d'une RAP dans les jours à venir. Cela signifie que d'autres stratégies et solutions doivent être conséquentes à cette nouvelle dynamique.

En concluant ce chapitre sur le processus d'analyse des conflits, nous affirmons que le processus d'analyse des conflits doit être un exercice permanent et régulièrement mis à jour car les conflits sont également dynamiques. C'est un défi auquel la méthode RAP doit faire face, et cela de manière habituelle.

[16] John Paul Lederach, The Little Book on Conflit Transformation, 2003, p. 28.

CHAPITRE II. RÉSULTATS DES ANALYSES PARTICIPATIVES DES CONFLITS

II.1. Analyse du contexte

II.1.1. Contexte géographique

Le territoire de Masisi dispose d'importants atouts écologiques grâce à sa position géographique d'altitude, dont il a toujours été victime. Ses difficultés proviennent de ses hautes terres qui cumulent les avantages des montagnes tropicales et des températures basses. Ces conditions sanitaires sont favorables à cause de l'absence de maladies endémiques telles que le paludisme et la trypanosomiase, ce qui offre les meilleures conditions de l'élevage de bovin. Quant à l'agriculture, les sols volcaniques basiques ont un très fort potentiel de fertilité et de rendement. De telles conditions écologiques ont rendu ces hautes terres très attractives, aussi bien pour les agriculteurs que les éleveurs, et ont également favorisé la constitution de grands pôles démographiques où la densité dépasse les 167 habitants au km² sur un espace relativement exigu. Cela explique les multiples conflits fonciers liés à la terre.

II.1.2. Contexte politico-administratif.

À Masisi, l'administration existe et elle fonctionne en bonne et due forme. Elle se heurte toutefois au grand défi de l'existence d'une administration parallèle dans certaines parties du territoire. Il s'agit d'un côté du pouvoir du gouvernement, de l'autre de celui des groupes armés, notamment le groupe armé Nduma Defense of Congo de Tcheka (NDC), les Raia Mutomboki, l'APCLS de [redacted] aux environs de Nyabiondo, Nyatura, FDLR, NDIMENDIME, etc. Bien qu'il règne actuellement un calme apparent sur une bonne partie du territoire de Masisi, certaines entités vivent sous la férule des divers groupes armés qui y règnent encore. D'où le parallélisme dans la gestion du pouvoir administratif, dans certaines entités jusque-là contrôlées par les groupes armés.

Les conséquences qui en découlent sont nombreuses :

- *l'absence de l'autorité de l'État dans certaines parties du territoire où il n'y a ni policiers ni militaires ;*
- *la méconnaissance de la loi et sa faible application par certains cadres politico-administratifs et certaines autorités locales ;*
- *l'immixtion de certaines autorités au niveau national, provincial et local ainsi que des éléments des FARDC dans l'exploitation artisanale et la commercialisation des minerais ;*
- *l'insécurité généralisée ;*
- *les violences armées liées au mercantilisme ;*
- *les FARDC et la police, les forces dites de l'ordre, qui insécurisent les populations et s'affrontent entre eux pour le partage du gâteau ;*
- *pour beaucoup de jeunes, la seule façon de survivre qui est de rejoindre des groupes armés ;*

- *les conditions de détention inhumaines et qui laissent à désirer ;*
- *les larges territoires qui ne sont ni sécurisés ni gouvernés ;*
- *l'abîme grandissant entre les déclarations de la classe politique et les réalités que vivent les populations ;*
- *l'État qui ne sécurise pas les populations et ne donne pas de services de base mais récolte des taxes en hausse sans retour tangible aux populations.*

II.1.3. Contexte socioéconomique

Le territoire de Masisi est essentiellement agropastoral. Une large fraction de sa population s'adonne à la culture maraîchère et vivrière. Quant à la production industrielle (café, thé, quinquina, tabac, etc.) sur laquelle reposait autrefois l'économie de la province, elle ne représente plus grand-chose aujourd'hui suite à l'abandon et à la destruction des unités de production après la mise en place des mesures de zaïrianisation (1973) et l'importance trop accordée à la vache au détriment de l'agriculture, et suite aux troubles interethniques et aux guerres qui paralysent ce secteur depuis le début des années 1990. Notons que c'est de là que prennent leur origine la majorité des conflits fonciers entre éleveurs et agriculteurs.

Masisi regorge également de nombreux gisements miniers de cassitérite, de colombo-tantalite (coltan) et de tourmaline, dont l'exploitation reste très problématique puisqu'ils sont encore largement artisanaux et parfois illicites. Cette exploitation des ressources naturelles est sans retombées positives tangibles pour les populations concernées. Au lieu de constituer un vecteur de développement pour la population, ces gisements se sont transformés en tombeaux ouverts[17].

Malgré l'existence de potentialités économiques (minières et agricoles) d'une grande diversité dont regorge le territoire, celui-ci est confronté à de nombreux défis majeurs. Les infrastructures sont en état de délabrement avancé suite à l'inefficacité des services de maintenance. En conséquence, il se pose un problème d'évacuation et d'écoulement des produits agricoles, ce qui aggrave la pauvreté et tous ses corollaires au sein des communautés.

Dans les sites miniers, les activités agricoles souffrent du manque de main-d'œuvre au profit de l'exploitation des minerais. Les agriculteurs sont contraints de quitter les zones agricoles occupées par des groupes armés. L'agriculture de subsistance, là où elle existe, reste essentiellement pratiquée par les femmes, avec des méthodes et techniques de production rudimentaires (culture sur brûlis, absence de mécanisation, pas de semences améliorées, agriculture extensive, etc.), ce qui rend la production très insignifiante.

Les taxes sont multiples et en hausse, les prix des denrées sont exorbitants. La paupérisation accrue de la majorité de la population est perceptible. Les jeunes sont sans avenir, chômeurs et ouverts à la violence. On observe des économies de guerre avec des liens entre groupes armés, y compris les FARDC, et les transactions économiques gérées par les armes. Les conflits fonciers persistent et se renforcent, et la corruption est institutionnalisée.

II.1.4. Contexte socioculturel

[17] Nous nous référons ici à l'image reproduite sur la page de garde.

La culture et les comportements sociaux en territoire de Masisi se caractérisent par une juxtaposition, ou du moins un syncrétisme, entre le modernisme et le traditionalisme. Cependant, la tradition, avec ses côtés positifs et négatifs, influe beaucoup sur les individus et les familles. Son impact négatif est très sensible dans la gestion de la question du genre et de la succession. Une forte solidarité existe néanmoins encore au sein des membres de la famille élargie qui s'étend aux parents éloignés.

Actuellement, la société est en perte de certaines valeurs culturelles suite à l'abandon des normes de régulation coutumière traditionnelle d'une part et au choc des civilisations d'autre part. La haine, l'exclusion et la discrimination de nombreux groupes, particulièrement les femmes, sont chroniques. La société civile fragmentée est en partie manipulée et corrompue. La justice et vengeance « populaires » en réaction à l'impunité est de loi. Malgré l'existence d'écoles, il faut noter que l'enseignement est victime d'une part de la forte mobilité des populations qui fuient les champs de combats et d'autre part du faible pouvoir d'achat des parents sensiblement réduit par les guerres à répétition.[18]

II.2. Dynamiques des conflits

Il est important de passer en revue les principaux événements qui ont marqué la dynamique des conflits au Nord-Kivu de manière générale et en territoire de Masisi en particulier. Deux éléments ont déterminé l'histoire de ce territoire. Étant donné qu'il est enchâssé dans l'entité géopolitique des Grands Lacs, le territoire de Masisi est partie prenante d'un système régional de conflits. La richesse naturelle dont regorge ce territoire est source des convoitises de nombreuses multinationales et nombreux hommes d'affaires qui cherchent à se tailler de l'espace dans ces hautes terres de la République démocratique du Congo.

1937-1960 : MIB et transfert de la population rwandaise au Congo. La première dynamique des conflits se profile déjà par ce transfert de populations imposé par le colonisateur belge avec la *Mission d'Immigration des Banyarwanda* (MIB) et qui a ensuite été suivi de migrations spontanées à partir du Rwanda. Deux motifs sont à la base de ce transfert de population. D'abord, le développement des exploitations agricoles coloniales au Congo, exigeantes en main d'œuvre, a poussé le colonisateur belge à accompagner le transfert des populations du Rwanda vers le Nord-Kivu. Ensuite, selon le colonisateur, le Rwanda devenait de plus en plus surpeuplé, et il était urgent de le dépeupler en transférant une partie de sa population vers des espaces encore libres. Le sort tomba sur le territoire de Masisi, dans l'enclave de Gishari précisément, en chefferie de Bashali, où 80 000 paysans Hutu du Rwanda ont été envoyés. C'est dans des terres cédées par les communautés autochtones à la demande insistante des autorités coloniales que ces « ***transplantés*** » en majorité Hutu ont été installés. Cette population d'origine rwandaise est devenue de plus en plus nombreuse, notamment suite aux migrations spontanées de populations fuyant les famines. En 1940, cette population de transplantés obtient du colonisateur la constitution d'une chefferie autonome. Cet acte

[18] L'enseignement primaire n'est pas gratuit au Congo; les parents doivent payer les frais scolaires pour que leurs enfants puissent participer.

colonial a occasionné les premiers litiges opposant les populations « ***transplantées*** » d'origine rwandaise aux chefs coutumiers autochtones, eu égard au contrôle de la chefferie de l'« *enclave de Gishari* ».

1960-65 : guerre de Kanyarwanda. En plus du grand événement de l'accession du Congo à l'indépendance qui a été accompagné de mouvements de rébellion perceptibles presque sur tout le territoire congolais, cette période a été marquée par une cohabitation difficile entre autochtones et migrants dans le territoire de Masisi. Cette cohabitation avait entraîné des tensions sociales très vives, notamment la rivalité politique au sein des institutions politiques régionales et des litiges locaux d'origine foncière entre paysans. Ces litiges étaient si violents, souvent accompagnés de la mort d'hommes, que le district du Nord-Kivu a été transformé en province autonome. Cette transformation a donné lieu à des luttes entre des politiques Banyarwanda dits « *allogènes* » et des autochtones pour le contrôle des futures assemblées provinciales. Des élections législatives et provinciales ont été organisées et ont été massivement favorables aux autochtones. Un premier conflit ethnique armé a alors éclaté en juillet 1963, entre les Banyarwanda (Tutsi et Hutu de Masisi et de Goma) et les autres ethnies (Nande, Hunde et Nyanga) suite au mouvement d'autonomie des provincettes. On l'appellera « *guerre de Kanyarwanda* »[19].

1972-73-81 : lois sur la nationalité et loi foncière. Deux dynamiques, ***la nationalité*** et ***la course à la terre*** alimentent de vives tensions au sein des communautés en territoire de Masisi. En 1972, sous l'instigation de Barthélemy Bisengimana Rwema, zaïrois Tutsi et directeur de cabinet du président Mobutu, une première loi sur la nationalité a conféré de façon automatique et collective la nationalité zaïroise aux migrants rwandais arrivés dans le Kivu avant l'indépendance. Promulguée un an plus tard, en 1973, dans le cadre de la *zaïrianisation*, la loi sur la nationalité a ouvert aux Banyarwanda les bénéfices de la loi foncière. Ainsi, elle a permis à une partie de la population migrante Banyarwanda de sécuriser ses implantations foncières dans le Kivu en usant des ressources et des procédures foncières nouvelles en opposition aux usages coutumiers autochtones.

La loi foncière de 1973 a malheureusement été un instrument majeur de spoliation des terres paysannes d'une part et de marginalisation de l'agriculture d'autre part. Les mesures de « zaïrianisation » ont nationalisé les propriétés détenues par les Européens et les ont redistribuées à des entreprises et à des personnes physiques de nationalité zaïroise, pour la majorité des notables proches du régime de Mobutu. Durant la même période, le gouvernement congolais a lancé un vaste programme d'élevage dans le Nord-Kivu dont la première phase a débuté en 1974 et qui a été appuyé par diverses institutions internationales. Compte tenu des perspectives économiques que représente l'élevage bovin, des politiques, des gouvernants, des commerçants et des nantis ont afflué au Nord-Kivu à la recherche de terres. C'est là qu'a débuté le calvaire, aujourd'hui traversé par les populations cultivatrices de Masisi.

[19] Katuala-Kabala, « Le phénomène de spoliation », Analyse sociale (Kinshasa), vol. 1, n°5, novembre 1984, pp. 19-30.

Entre février 1992 et mars 1993 : première guerre de Masisi. Cette période a été caractérisée par de grands tumultes. Les violences locales (assassinats, vols de bétail, incendies de maisons et de bureaux d'identification) se sont multipliées dans le territoire de Masisi. Chaque groupe, sur une base ethnique, a constitué des milices armées d'autodéfense, composées essentiellement de jeunes. La première guerre ethnique de Masisi, brève mais massivement meurtrière (entre 3 000 et 14 000 morts, 200 000 personnes déplacées), s'est déroulée entre mars et septembre 1993, opposant les paysanneries autochtones de Masisi (Hunde, Nyanga et Tembo) aux Banyarwanda.

1994-1996 : 2e guerre ethnique de Masisi et 1re guerre du Kivu et de la RDC. Entre novembre 1993 et août 1994 s'est établi un bref apaisement des violences, imposé notamment par une intervention militaire des forces de la Division spéciale présidentielle (DSP). Une nouvelle montée rapide de la violence a été enregistrée après l'arrivée massive de réfugiés Hutu (1 200 000 personnes) au Kivu en juillet 1994. Les camps immenses de réfugiés, en majorité des Hutu rwandais, à l'est de la RDC, ont servi de base à des opérations des « ex-génocidaires » et des ex-forces armées rwandaises (FAR devenues les Forces démocratiques de libération du Rwanda, FDLR). La présence de ces camps, en particulier les vols de bétail des éleveurs Tutsi et les attaques ciblées de certaines ethnies dans les environs des camps ont ainsi déclenché la 2e guerre ethnique de Masisi en novembre 1994. Cette guerre s'est progressivement étendue aux zones avoisinantes (Rutshuru, Walikale). Les violences ont repris de plus belle en prenant pour cible les populations Tutsi depuis longtemps intégrées au Kivu. Face à cette « menace sécuritaire » et à la chasse à l'homme, en 1996, un collectif armé composé des « rebelles Banyamulenge » et d'autres forces d'opposition au régime de Mobutu s'est regroupé pour former l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre (AFDL). Cette alliance était soutenue par les pays voisins, le Rwanda et l'Ouganda poussés par divers intérêts, notamment économiques, et a amené Laurent-Désiré Kabila à la tête de l'État en mai 1997.

1998-2003, le conflit armé en RDC se régionalise : 7 pays africains s'y impliquent (l'Angola, la Namibie, le Zimbabwe, le Tchad, le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi) pour le contrôle des richesses naturelles du Kivu. Cela a rapidement donné lieu à une guerre sans précédent en Afrique. Cette guerre a été l'un des conflits les plus meurtriers de l'histoire africaine. On estime à plus de 4 millions le nombre de victimes directes et indirectes de cette guerre, sur une population comptant alors près de 54 millions d'habitants.

2008 – 2009 : guerre de CNDP. En date du 26 août 2008, le général congolais déchu Laurent Nkunda a lancé une offensive sur la ville de Goma. Cette opération représentait une nouvelle dynamique qui a de nouveau plongé les communautés du Nord-Kivu dans un désarroi total. À la tête d'un mouvement rebelle, le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP), un mouvement politico-militaire composé au départ de Rwandophones, l'ex-général congolais a justifié sa rébellion par la nécessité de protection des Tutsi du Congo dont la sécurité et les intérêts économiques étaient d'après lui menacés. Ce conflit a ainsi pris une connotation ethnique. Le siège de cette rébellion a été établi dans le territoire de Masisi. Comme tout conflit armé, cette guerre a fait des milliers des victimes en plus de créer des fractures entre les communautés locales.

En résumé de tout ce qui a été dit précédemment sur la dynamique des conflits en territoire de Masisi, le constat est amer. Une peur de vivre ensemble s'est établie et s'est développée depuis les années 1960 jusqu'au XXIe siècle. Chaque groupe ethnique s'estime menacé par la présence et l'épanouissement de l'autre à son côté. À ce jour, les autorités n'ont pas d'inspiration pour aider les groupes ethniques à vaincre cette peur de vivre ensemble par le dialogue, la vérité, la justice et la liberté autour des questions qui les divisent. La situation actuelle d'insécurité et d'incertitudes dans le territoire de Masisi et dans le reste de la province du Nord-Kivu est la conséquence de ***l'inattention du leadership*** qui exploite les divisions et les insatisfactions au sein des et entre les groupes ethniques pour des motivations politiques et économiques égoïstes.

II.3. Typologie des conflits

L'histoire du territoire de Masisi est émaillée de plusieurs conflits qui interfèrent les uns avec les autres. Une analyse transversale de ces conflits en groupements de Biiri, Kibabi et Muvunyi Shanga fait état de 8 conflits de grande ampleur dont nous tenons à présenter une cartographie aux pages suivantes. Ces conflits avaient été identifiés et validés par les communautés avec l'appui d'Aide et Action pour la Paix (AAP) en 2018, dans le cadre de l'implémentation de la composante 1 du projet Amani kwa Maendeleo, en français Solution pour la Paix et le Relèvement (SPR).

Excepté quelques conflits qui sont particuliers comme *le conflit lié à l'eau entre les habitants des hauts plateaux et les riverains du lac Kivu*, *le conflit entre pêcheurs et marins* en groupement Muvunyi Shanga, *le conflit du pouvoir coutumier* signalé dans les groupements de Biiri et Muvunyi Shanga ainsi que *le conflit entre les Pygmées et tiers* rencontré uniquement dans les groupements de Biiri et Kibabi, et enfin *le conflit d'abandon familial* causé par les activités minières à Kibabi, tous les autres conflits sont communs aux trois groupements et ont comme soubassement l'accès à la terre.

1) Le conflit foncier entre agriculteurs et éleveurs

Le conflit foncier est un conflit lié à la terre. Dans le groupement de Kibabi, ce conflit est le plus récurrent et le plus épineux. Il ruine l'économie des paysans pauvres qui, au lieu de faire multiplier leurs capitaux par des AGR, les dilapident dans des procès interminables devant les tribunaux et créent ainsi un cycle perpétuel de pauvreté au sein des communautés. À force de vouloir récupérer un petit lopin de terre, le coût conséquent du procès oblige le plaignant à vendre même un grand lopin de terre qu'il détenait. Ce conflit existe depuis 1960 alors que les plantations, qui jadis appartenaient aux colons, ont été cédées aux grands concessionnaires qui ont immédiatement expulsé tous les travailleurs qui y vivaient avec leurs familles. Ce conflit a par la suite été exacerbé par le phénomène de regroupement des villages vers les années 1972. Puis, quand les villages issus du regroupement sont devenus des macro-centres vers les années 2000, les conflits fonciers ont pris une allure plus inquiétante. Aujourd'hui, alors que la pression sur la terre s'est accrue, et avec la croissance démographique encore plus forte que d'ordinaire, les mouvements migratoires, la découverte de minerais et surtout la recherche effrénée des grands espaces pour les ranchs, les conflits fonciers sont devenus des situations obsédantes. Notons qu'auparavant, les conflits fonciers n'opposaient que les individus, et que la résolution se faisait de manière plus pacifique par les sages du village. Aujourd'hui, la violence, voire l'usage des armes, tend à s'imposer sur toutes les autres formes de

réglementation de conflits de ce genre. Avec la bénédiction de certains chefs coutumiers et leur gestion clientéliste du sol, les grands concessionnaires ont spolié des terres anciennement occupées par des colons par le biais des pratiques odieuses telles que la double donation ou la double cession des terres, les mauvaises répartitions des terres, entraînant ainsi des conflits graves et d'autres dynamiques (groupes armés, jeunes miliciens, abattages de vaches) liés au foncier.

2) Le conflit foncier lié à la redevance coutumière

Le conflit foncier lié à la redevance est un conflit entre d'une part les grands propriétaires terriens, en l'occurrence les chefs coutumiers Hunde et parfois certain Hutu qui ont reçu de grandes étendues de terres des mains des chefs coutumiers, et d'autre part des petits exploitants usagers de la terre qui sont tenus au payement d'une redevance. Cette redevance varie selon les cas, le chef et le milieu. Il s'agit parfois de payer une chèvre accompagnée d'une cruche de boisson locale ou des journées entières de services, en particulier dans les champs de la personne qui accorde un terrain à cultiver. Le conflit naît lorsque l'exploitant dépasse le délai fixé pour le payement de cette redevance ou lorsqu'il se trouve dans l'impossibilité de payer cette redevance. Ce conflit est lié à la terre et remonte aux années 1993, à l'époque de grands affrontements sanglants en territoire de Masisi. En effet, les guerres en répétition ont occasionné des déplacements en masse des populations, y compris des chefs coutumiers. Ces mouvements de populations sont parmi les causes de ce type de conflit en Masisi. La réglementation de cette dynamique de la redevance, caractérisée par une politique de deux poids, deux mesures, fait partie des motifs aggravants de ce genre de conflit. Les mesures appliquées pour sanctionner les récalcitrants étaient injustes et partiales selon que ceux-ci étaient Hunde ou Hutu et Tutsi. S'il s'agissait d'un petit exploitant Hutu qui manquait à ses devoirs de verser la redevance au grand propriétaire terrien Hunde, la faute était qualifiée de manquement très grave, d'une rébellion contre le pouvoir en place. En revanche, un petit exploitant Hunde qui n'arrivait pas à payer cette redevance au grand propriétaire Hutu avait mille et une raison d'être excusable. Les communautés dites allochtones n'ont pas supporté ce pouvoir partial et ont organisé des insurrections et des désobéissances civiles contre le pouvoir en place. Voilà l'origine même de la guerre de Masisi souvent dénommée « Magrivi » et qui est aujourd'hui un conflit interethnique.

3) Le conflit lié à la mauvaise gouvernance

Depuis les années 1991 et jusqu'à aujourd'hui, une confusion totale est observée entre l'administration publique et la coutume. Certains représentants des communautés cherchent à tout prix à se considérer comme des gouvernants. Il existe dans certains endroits des gouvernements parallèles, comme c'est le cas dans des zones rouges où les combattants mettent en place leur propre gouvernement, tandis que dans d'autres endroits, des chefs se battent et perdent tout leur temps dans des chicanes interminables. Cette mauvaise pratique de gestion des affaires publiques nuit à la qualité des résultats économiques et freine le développement dans nos villages très fragilisés par les conflits armés.

4) Le conflit entre Pygmées et chefs coutumiers

Ce conflit oppose la famille des Pygmées aux trois familles traditionnelles. En 1994, avec la guerre interethnique, les Pygmées avaient occupé un champ qui appartenait à propriétaire

foncier à Kaloba en groupement de Kibabi, alors que celui-ci était déplacé de guerre. Durant la même époque, les Pygmées ont dénoncé la spoliation de leur terre de Muho par deux autres familles. En réalité, un des familles avait acheté son champ, une partie à la population et une autre auprès de Pygmées de Muho. Selon la famille, les Pygmées avaient empiété les limites des champs, donc ils les a traînés au tribunal, et certains d'entre eux ont été emprisonnés. En effet, les Pygmées étaient en voie de se sédentariser. Faute d'un mécanisme d'encadrement de ces Pygmées dans leur processus de changement de mode de vie, un conflit foncier est né. Ce conflit était exacerbé par certains leaders qui voulaient instrumentaliser les Pygmées afin de spolier les terres des autres en utilisant ces Pygmées.

5) ***Le conflit entre la population et l'État lié aux tracasseries et aux barrières illégales***

Les acteurs de ce conflit sont les agents de l'ordre (FARDC, PNC) et les services étatiques (DGM, DGRNK, service du tourisme, etc.) dressés contre la population en mouvement. Cette dynamique est présente dans tous les groupements cibles de notre étude. En effet, des militaires non encadrés par l'État créent des barrières illégales et obligent les passants à verser soit une somme d'argent allant de 200 Fc à 500 Fc, soit à donner des produits agricoles. Il en est de même pour certaines personnes qui se font passer pour des agents de l'État. Cette pratique est à la base de violences physiques, psychologiques et économiques voire de meurtres. Ces tracasseries occasionnent parfois des soulèvements et manifestations populaires pour exprimer l'exaspération. Ce qui est grave, c'est que les autorités en sont informées et qu'elles gardent le silence, mais pire encore qu'elles sont la plupart du temps impliquées à part entière.

6) ***Le conflit interethnique***

Le conflit interethnique remonte de la période des immigrations. Les premiers signes sont à situer à l'époque où les expatriés ont commencé à s'émanciper de l'autorité coutumière. Au départ, ce conflit était latent. C'est à partir de la guerre dite de Kanyarwanda dans Masisi qu'il faut situer les premières escalades proprement dites entre les ethnies du Nord-Kivu. Les ethnies dites autochtones (Hunde, Nyanga, Nande et Tembo) se dressent contre celles dites allochtones (Hutu et Tutsi). Ce conflit a connu un regain important en 1993, lorsqu'à Ntoto, plus de 2 000 Hutu ont été massacrés par les Hunde et Nyanga, tout simplement parce qu'ils étaient Hutu, c'est-à-dire d'une ethnie autre que la leur. À partir de ce massacre perpétré sur les Hutu, les conflits ethniques ont sans cesse augmenté en intensité sans cesse jusqu'au XXIe siècle. Autour de cette dynamique se sont développées des guerres, notamment la guerre dite de libération du Congo-Zaïre et reconnue sous le nom de AFDL, celle de la RCD, des rebellions du CNDP et M23 et beaucoup d'autres affrontements meurtriers entre les fils et filles du même terroir. La faiblesse de l'État ou la gestion tronquée de ce conflit a causé des milliers de victimes et d'importants dégâts matériels, y compris la destruction du tissu social.

7) ***Le conflit d'intérêts lié à l'eau potable entre les habitants de l'axe montagneux et ceux du bord du lac Kivu***

Depuis 1982, les ONG ont entrepris des travaux de captage d'eau dans les hauts plateaux de Runyana et Kashenda pour approvisionner en eau potable les habitants du bord du lac, notamment les Bweremana, Kashenda et Kirotshe. Ce projet a exclu les habitants des hauts

plateaux qui ont souvent été victimes de maladies hydriques, conséquences de la carence en eau potable dans leurs milieux. Cette situation a créé des tensions entre les habitants des hauts plateaux et ceux du bord du lac Kivu. Pour manifester leur mécontentement et mettre fin à cette exclusion à l'eau, la population des hauts plateaux dépourvue d'eau a procédé à des menaces verbales et à des coupures de tuyaux qui traversaient leur zone.

8) Le conflit d'héritage

Ce conflit d'héritage est lié aux biens matériels ou non matériels que les enfants héritent de leurs parents lors de leur décès. Dans les territoires cibles de notre étude, il s'agit le plus souvent de la terre (parcelle, champ). Au décès des parents, les fils privent les filles, leurs sœurs, de leurs droits à l'héritage. À la mort du père, les filles sont chassées des champs qui leur ont été laissés par leur père. Par ailleurs, lorsque les parents meurent sans laisser de testament, les conflits naissent entre les enfants car certains, surtout ceux de la première femme si le père était polygame, cherchent à s'approprier tout l'héritage. Si les parties laissées ne recourent pas à la juridiction, une confrontation a lieu. Le plus souvent, la famille qui compte le plus grand nombre de fils s'impose sur toutes les autres familles et cherche par tous les moyens à imposer la solution qui l'arrange mieux, même s'il s'agit de l'usage de la force. Le conflit d'héritage est alimenté par l'ignorance de la loi de succession et par la non-application de celle-ci par les dentaires des obligations. Les us et coutumes rétrogrades à l'encontre des femmes en sont également l'une des causes majeures.

II.4. Causes, acteurs et conséquences

Pour mieux cerner la dynamique des causes et des acteurs ainsi que les conséquences des conflits identifiés aux pages précédentes, il est logique d'associer chaque type de conflit à ses causes et aux conséquences que chaque conflit entraîne avec lui. Il sied de noter également que certaines causes et conséquences ont été suffisamment décrites ci-dessus dans la cartographie des conflits.

a) Le conflit foncier entre agriculteurs et éleveurs est ipso facto un conflit lié à la terre. Les **acteurs** dans ce type de conflit sont les éleveurs, les agriculteurs, les services étatiques et surtout cadastraux, les autorités locales, les députés, les opérateurs économiques et les grands dignitaires de l'État. Ce conflit a pour **causes** la gestion patrimoniale malsaine (l'État est absent), la transformation des terres arables en pâturages, la répartition inégale des ressources, la concurrence entre la loi foncière, en l'occurrence la loi Bakajika promulguée par le lieutenant général Joseph-Désiré Mobutu en 1966, et tous ses corollaires et la coutume gardienne des terres, l'explosion démographique sur une terre statique, l'ignorance en matière foncière et surtout l'octroi de titres immobiliers sans enquête au préalable par les services du cadastre et les chefs coutumiers sur la vacance de terres, l'idéologie de punition (vengeance) dans l'esprit des grands éleveurs en majorité Tutsi, l'esprit de domination, etc.

Les **conséquences** que cela entraîne sont énormes : déséquilibre entre agriculteurs et éleveurs, accroissement du taux d'analphabètes, déplacements forcés des populations, abattage de vaches, destruction de l'environnement, création de groupes armés, incendie de maisons, haine et jalousies, destruction intentionnée de cultures, violences de tous bords, criminalité

sans nom, pauvreté criante, conflits interethniques à l'infini, détentions illégales d'armes par certains individus mal aisés, etc.

b) Le conflit de pouvoir évoque l'espace et les administrés. C'est un conflit qui, lui aussi, est lié à la terre. **Les acteurs** sont les autorités coutumières et publiques, certains politiques, les familles royales, l'ignorance, la recherche effrénée du pouvoir, etc.

Il a pour **causes** quant à lui la mauvaise gouvernance locale, la faiblesse de l'autorité de l'État, la consécration de l'impunité, les intérêts égoïstes, le positionnement politique, le non-respect des principes et règles coutumières, la passivité de la population locale et enfin l'absence de l'État et les coutumes rétrogrades.

Les **conséquences** sont l'instabilité socioéconomique, la faible protection des populations civiles, la discrimination des femmes dans les prises de décision et l'exploitation illégale des ressources.

c) Le conflit ethnique a pour **acteurs** certains leaders communautaires, les Hunde, Nyanga, Hutu, Tutsi et Tembo, certains politiques et les communautés ethniques elles-mêmes. Les **causes** de ce conflit sont la mauvaise gouvernance locale, la jalousie, la manipulation politique, les intérêts égoïstes, la rareté des terres, la recherche effrénée du pouvoir, l'autonomisation des communautés, la nationalité ou l'identité et les forces de l'ordre. **Les conséquences** de conflit sont la perte des patrimoines, la pauvreté, l'exclusion, la haine tribale, la xénophobie, la peur de l'autre, la concurrence déloyale, la destruction mutuelle, la fracture entre les communautés, la destruction des villages, les tueries, le sous-développement, l'accroissement du nombre d'analphabètes, le chômage, le banditisme, etc.

d) Le conflit d'héritage. Ce conflit est également lié à la terre. Ses **acteurs** sont les héritiers de toutes les catégories concernées par la succession, les instances juridiques comme le gardien du testament. Les membres de la famille, proches ou éloignés, sont aussi parties prenantes au conflit d'héritage.

Les **causes** de ce conflit sont les coutumes rétrogrades, la polygamie, la gouvernance, l'ignorance de la loi sur la succession, l'absence de testament ou de la volonté du testateur ou *de cujus*, l'égoïsme, la pauvreté, la terre, la rareté de ressources, etc.

Les **conséquences** sont la haine spirale entre les familles, les meurtres, la marginalisation des femmes, la corruption, la perte du patrimoine pour des procès, la destruction de l'environnement, l'enrôlement des enfants dans des groupes armés, le banditisme, la jalousie entre les enfants et les violences.

II.5. Mécanismes de transformation de conflits

Les deux types de gestion des conflits en territoire de Masisi sont le recours aux armes (la méthode violente) et la non-violence (la méthode pacifique).

II.5.1. Les méthodes violentes

Comme nous l'avons décrit ci-dessus dans le chapitre sur la dynamique des conflits, les violences massives enregistrées à Masisi et au Nord-Kivu en général entre 1960 et 1993 se

connectent sur deux réalités : ***un déséquilibre démographique ethnique*** *et* ***un processus de dépossession foncière des paysanneries***. Des peuples dits ***autochtones*** se retrouvent dépourvus de terres au profit d'un peuple dit « ***étranger/allogène*** » qui sur le plan économique et démographique continue à prospérer malgré les contraintes des temps qui pourtant étaient le sort de tous. L'interférence entre ces deux faits a provoqué des sentiments de jalousie qui se sont transformés en escalades et en confrontations politico-ethniques. Ces confrontations ont entraîné une radicalisation des groupes ethniques polarisés qui, pour réclamer un droit, ne devaient que recourir à la force en voyant dans l'élimination de l'autre l'unique voie d'assurer leur survie. Ainsi s'est établie dans le territoire de Masisi une culture de haine et d'exclusion à caractère ethnique avec toutes ses conséquences : peur du lendemain, concurrences déloyales, fractures entre les communautés, paupérisation, angoisse sociale, etc.

La culture de la violence meurtrière, une fois qu'elle a débuté, s'est facilement entretenue dans le temps et dans l'espace. Au nom de l'autodéfense préventive sont nés des groupes armés, certains appelés « groupes d'autodéfense » des communautés, d'autres « gardes civiles », malheureusement avec un cachet tribal et une idéologie tribalistique. Au nom de la défense territoriale et sécuritaire des êtres humains, tous ces groupes armés massacrent leurs semblables au quotidien face à l'impuissance de l'État congolais depuis des décennies.

II.5.2. Les méthodes pacifiques

Au chapitre des méthodes pacifiques de transformation des conflits, dans le territoire de Masisi, il y a lieu de mentionner les initiatives ci-après :

- ✓ ***Les tables rondes de 1993 et 1994***

En date du 13 au 16 octobre 1993, un atelier de concertation ouvert aux diverses associations de la société civile du Nord-Kivu a été tenu. Cet atelier avait pour but d'organiser une médiation entre les membres des organisations non gouvernementales de développement et les églises d'obédiences ethniques différentes. L'approche respectait la diversité ethnique tout en essayant d'impliquer les membres de la société civile et d'analyser le conflit pour y trouver des solutions constructives.

La deuxième rencontre a eu lieu entre les différentes communautés du Nord-Kivu en date du 13 au 16 février 1994. Les groupes antagonistes ont établi un « accord sur leurs différends » sur une base de consensus écrit. À cet effet, une accalmie relative s'en est suivie. Certains déplacés sont même rentrés dans leurs villages et les activités socioéconomiques ont repris, bien que de manière timide.

- ✓ ***La conférence sur la paix et la sécurité au Nord-Kivu dite conférence de Goma***

La conférence sur la paix, la sécurité et le développement dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu avait été convoquée du 27 décembre 2007 au 5 janvier 2008 par l'ordonnance présidentielle n°07/075 du 20 décembre 2007.

Cette conférence avait pour objet de réfléchir et de faire des propositions au gouvernement de la République sur les voies et moyens de jeter les bases d'une paix durable et d'un

développement intégral dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. À l'issue de celle-ci, un « acte d'engagement » avait été conclu entre toutes les parties concernées sous l'égide de la communauté internationale. Un pas important a été franchi pour la paix. Les résultats ont été palpables sur le territoire de Masisi, dont le fameux brassage et la reddition de nombreux jeunes miliciens des tribus confondues.

Il faut avouer que l'application de l'acte d'engagement, sortie de cette conférence, n'avait pas été chose facile. En dépit des avancées dans le processus de consolidation de la paix dans la province du Nord-Kivu, l'activisme des groupes armés tant nationaux qu'étrangers persiste encore. Le défi reste énorme.

- ✓ ***Les initiatives pour la restauration de la cohésion sociale et communautaire en territoire de Masisi***

De 2013 à 2017, des initiatives diverses en matière de développement des chaînes de valeurs agricoles en faveur des groupes marginalisés, dans le cadre de l'autonomisation des AGM, ont été entreprises en territoire de Masisi. L'objectif poursuivi était le rapprochement des communautés et le renforcement de la confiance entre les composantes des populations en groupements de Biiri, Kamuronza et Muvunyi Shanga et dans le Bashali, en territoire de Masisi. Ces activités de rapprochement des communautés, en particulier des femmes des tribus confondues dudit territoire, s'inscrivent dans la ligne de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur la place des femmes dans la consolidation de la paix.

Il faut également noter que de nombreuses autres voies de résolution pacifique des conflits choisies tant au niveau local, national que régional ont contribué et contribuent encore aujourd'hui, d'une manière ou d'une autre, à la consolidation de la paix en territoire de Masisi. À titre illustratif, les accords ci-après sont évoqués : le sommet de Pretoria en août 1998, le sommet informel de Windhoek en janvier 1999, les accords de Lusaka conclus en juillet 1999, le dialogue intercongolais tenu à Sun-City en Afrique du Sud du 25 février 2002 au 19 avril 2002, les accords inclusifs adoptés à Sun City le 1er avril 2003 et de nombreux autres ont été signés entre les différents acteurs de la crise congolaise.

II.6. Capacités locales en mécanismes de transformation des conflits

Dans un contexte où les structures administratives et judiciaires sont affaiblies, des méthodes alternatives de résolution des conflits sont souvent préconisées pour assurer une paix sociale, promouvoir la sécurité et préserver l'intérêt général. Le plus souvent, elles comprennent des méthodes non judiciaires, notamment la négociation, la conciliation, la médiation et l'arbitrage. Les initiatives locales de résolution des conflits sont nées des défis posés par les conflits multiples, notamment les conflits liés à l'accès à la terre. Des espaces de conciliation des individus ou des communautés ont été instaurés. Si les instances judiciaires ont tenté de supplanter les modes traditionnels de résolution des conflits qui survivent tant bien que mal, les initiatives de la société civile empruntent à la loi et à la coutume des principes pour inventer des modes alternatifs de reconstruction des communautés affectées par les conflits. La société civile contribue ainsi au renforcement des capacités des communautés pour affronter les conflits interpersonnels ainsi que ceux, plus complexes, touchant aux questions

identitaires, dans un contexte de pacification et de stabilisation. Dans la page qui suit, nous passons en revue quelques structures de résolution des conflits, en rappelant de manière succincte les principes généraux, le fonctionnement, les résultats atteints et leurs limites.

II.6.1. Mode traditionnel de résolution des conflits

La résolution des conflits s'inscrit dans l'organisation politique des communautés traditionnelles dont elle est une fonction permanente. En effet, le rôle de gestion des conflits, ainsi que des autres fonctions d'ailleurs (dirigeante, judiciaire, voire religieuse), est cumulé par les tenants du pouvoir traditionnel. De plus, le principe général qui préside à l'exercice du pouvoir de gestion des conflits (pouvoir judiciaire) est la reproduction de l'ordre social et la sauvegarde des liens sociaux qui fondent l'unité du groupe.

Lorsque l'ordre est troublé par un conflit, la partie lésée a la liberté de saisir le chef (pouvoir judiciaire) qui convoque l'autre partie dans l'objectif de lever le malentendu et de rétablir chacun dans son droit. L'initiative peut venir également du chef lui-même, s'il se rend compte de comportements ou d'actes pouvant dégénérer en conflits violents.

Le procès est organisé à la cour du chef qui est entouré, à l'occasion, de son conseil. Le plaignant comme l'accusé sont assistés par les membres de leurs familles. La séance commence par l'écoute de l'une et l'autre version des faits, en évitant au maximum l'interférence dans les discours.

Quand le chef ou l'ensemble du conseil estime que tous les contours du problème ont été cernés, il demande expressément aux parties prenantes leur volonté de transcender le conflit et leur confiance en la décision que prendra la cour. Si l'accord est obtenu, une délibération est ordonnée. En plus du conseil, quelques membres des familles dont la sagesse est avérée sont cooptés et associés au huis clos pour constituer le jury de circonstance.

Lors du prononcé de la sentence, à l'issue du huis clos, le chef ou son délégué rassure d'abord le public de la clairvoyance du conseil, au vu des faits rapportés et discutés et de l'inspiration divine ou ancestrale qui a conduit la délibération.

Pendant la prononciation de la sentence, l'évocation des fautes est faite de manière à éviter l'humiliation à la partie coupable et le triomphalisme de la partie non coupable. C'est ainsi que les liens de sang, la fraternité, le bon voisinage et la sauvegarde de la concorde entre les individus et les groupes familiaux concernés sont évoqués, avant le prononcé de la sentence finale. Les dommages et intérêts exigés à la partie fautive sont payés, le cas échéant, au même moment que la symbolique de la réconciliation est effectuée. Cette pratique se rapproche, *mutatis mutandis*, à la pratique parajudiciaire moderne dénommée « *justice restaurative* ».

Ce mode traditionnel de résolution est resté longtemps efficace car il est expéditif et car les coûts sont moindres. De plus, il a permis à la société traditionnelle de se reproduire et de rester dans une cohésion fraternelle.

II.6.2. La police, les tribunaux et autres institutions judiciaires

Les institutions publiques qui interviennent dans la réglementation des conflits sont nombreuses. Il faut citer ici les OPJ dont la compétence de règlement de certains contentieux

relève de l'administration locale et les OPJ à compétence générale qui œuvrent au sein de la police nationale congolaise (PNC). Cependant, sur le terrain, d'autres services publics comme l'armée s'ingèrent et s'improvisent dans la résolution de conflits sans nécessairement en avoir la compétence, c'est le cas des officiers de l'armée et du service d'intelligence.

En tant qu'OPJ, de droit ou de fait, ces officiers judiciaires ont le devoir de constater les infractions et de transférer les prévenus au procureur de la République qui instruit le dossier pour le présenter au tribunal. Si le différend n'a aucun caractère pénal, les OPJ ont le devoir de faciliter les conciliations et de témoigner les accords et le payement des dommages et intérêts consentis à la partie lésée.

Dans tous les cas, le travail de la police et des tribunaux obéit à une même logique qui est celle du départage des parties en identifiant un gagnant et un perdant et en octroyant des peines à la partie coupable. Pour les litiges qui ne sont pas entachés de faits infractionnels ou pour le payement des dommages, la loi congolaise prévoit les conciliations préjuridictionnelles ou posts juridictionnels que la justice est censée faciliter.

II.6.3. Les centres de médiation foncière

Les centres de médiation foncière, également appelés noyaux de réconciliation des conflits fonciers et opérationnels dans certains groupements du territoire de Masisi, sont accompagnés par une ONG locale partenaire du projet SPR, Aide et Action pour la Paix (AAP) de concert avec l'agence des Nations Unies ONU-Habitat. Ils ont pour objectif général le suivi de prévention et de gestion des conflits fonciers. Ces centres ont été créés dans un contexte d'engouement de la communauté internationale pour le retour des réfugiés. En effet, ONU-Habitat a été sous-traité par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour poser les conditions de réinsertion pacifique de ces réfugiés dans les milieux d'accueil, étant donné que ce retour soulèverait sûrement des questions foncières liées à l'accès à la terre. Un réel afflux et une sorte de débordement des centres et noyaux de médiation foncière ont été observés, traduisant un réel besoin de paix au sein des communautés.

Ce mode de résolution des conflits est le mode le plus approprié en période post-conflit car il vise le maintien et le rétablissement de l'équilibre social, il participe à la stabilisation et à la cohabitation pacifique des communautés jadis opposées, il permet d'impliquer totalement les parties dans la recherche de la solution qui les arrange et il est moins coûteux et moins chronophage.

II.6.4. Barza intercommunautaire

Dans la partie nord du territoire de Masisi, le barza communautaire a été créé en 2007 par l'ancien chef du CNDP, le général Laurent Nkunda, et le Mwami de la chefferie des Bashali, pour prévenir les risques d'escalade des violences intercommunautaires. Il est constitué de dix membres, dont une femme. Certains membres ont déjà bénéficié des programmes de formation sur la résolution des conflits avec ONU-Habitat (quatre personnes) et sur la protection des droits de l'homme avec le Comité international de la Croix-Rouge (trois personnes). Le barza s'occupe de la résolution des conflits intercommunautaires. Lorsqu'il est saisi pour statuer sur un différend, il effectue un état des lieux sur le terrain, suivant la gravité

des dommages ou des revendications, et conscientise les parties en vue d'une solution à l'amiable.

II.6.5. Barza la wazee à Goma, une initiative d'action générale

Chaque communauté tribale a structuré une mutuelle de promotion de la solidarité et du règlement des litiges entre ses membres à partir du village appelé barza. Ce dernier est représenté dans un grand forum dont le siège se trouve dans la capitale provinciale à Goma. Cette instance est dénommée barza intercommunautaire de Goma. Ce barza sert, par ricochet, de lieu de développement d'une conscience identitaire et de mobilisation sociopolitique en faveur du rapport à « l'autre ». C'est ainsi que son comité est souvent projeté au-devant de la scène, lorsqu'il est amené à dénoncer, par exemple, les exactions perpétrées ou les menaces pesant sur une communauté. Le barza intercommunautaire de Goma est un cadre de concertation des grandes mutuelles tribales du Nord-Kivu. Il a été structuré dans les années 1990 dans l'effort des organisations de la société civile dans le but de mettre un terme à l'escalade violente de Masisi de cette époque, et surtout à la méfiance intercommunautaire qui s'en est suivie, rendant la province ingouvernable. On lui reconnaît un rôle de rapprochement des leaders tribaux et de décrispation du climat social qui a contribué à neutraliser le risque de violences interethniques redoutées dans le sillage des guerres de rébellion de l'AFDL et de la RCD, et de manière aussi forte, à la résilience des communautés à travers tous les conflits meurtriers de l'est de la RDC.

Aujourd'hui, il existe d'autres structures locales de prévention, de gestion et de résolution des conflits en territoire de Masisi qui rendent des services très importants, efficaces et gratuits aux communautés dont :

- ***le Comité local de paix et de conciliation (CLPC)***
- ***le Comité local de paix et de développement (CLPD)***
- ***la Commission paroissiale de Justice et Paix (CPJP)***
- ***le Groupe de dialogue communautaire***
- ***les noyaux club d'écoute (NCE)***
- ***les radios communautaires***
- ***le Comité de concertation intercommunautaire.***

En résumant ce chapitre sur les mécanismes locaux de transformation des conflits, il est clair que de telles approches sont particulièrement adaptées à des contextes où ce qui importe le plus est moins de déterminer qui a raison que de préserver l'intérêt général, la solidarité locale et la cohésion sociale tout en sauvegardant l'honneur de tous.

II.7. Genre, autres groupes marginalisés et dynamiques des conflits

- ✓ **Le genre : une masculinité hégémonique**

Les inégalités affectant les relations entre les hommes et les femmes sont un facteur déterminant pour le développement de toute communauté et pour la paix. Les coutumes rétrogrades et discriminatoires constituent la première et la plus grande source de marginalisation des femmes en territoire de Masisi. Les femmes continuent à être victimes de

viols et d'agressions sexuelles inimaginables. Elles ont subi et continuent, même aujourd'hui, à subir des viols collectifs et répétitifs, sous le regard impuissant de leurs proches, le jour comme la nuit. Certaines femmes ont été enlevées et sont retenues pour servir d'esclaves sexuelles. Les femmes sont muselées dans les assemblées par des coutumes arriérées. Elles sont exclues de presque toutes les prises de décision sur leur sort car elles ne sont pas admises à siéger à côté des hommes dans des forums de personnes.

Le Conseil des Nations Unies précise que les conditions des femmes en territoire de Masisi demeurent angoissantes : il est « *profondément préoccupé par le fait que, bien qu'il ait maintes fois condamné la violence contre les femmes et les enfants en période de conflit armé, notamment la violence sexuelle en période de conflit armé, et appelé toutes les parties à des conflits armés à cesser immédiatement de commettre de tels actes, ceux-ci persistent et sont, dans certains cas, devenus systématiques, généralisés et d'une brutalité épouvantable* »[20].

Économiquement, les femmes sont encore les plus marginalisées. Elles n'ont aucun droit à la propriété. En sus, la plupart des coutumes ne reconnaissent pas aux femmes le droit de succession. Bien qu'il existe des différences d'une culture à une autre et en fonction du rang social, les femmes sont généralement discriminées dans leur accès à la propriété et à la terre, avec peu de possibilités de faire valoir leurs droits. Traditionnellement, elles n'ont pas le droit d'hériter de la terre au sein de la hiérarchie familiale et n'ont souvent pas le droit non plus d'enregistrer une terre en leur nom propre.

Les femmes jouent un rôle majeur dans la production de vivres et dans le maintien d'économies locales fragiles. Les différentes analyses menées sur la situation des femmes et des hommes dans l'agriculture révèlent toutefois d'importants déséquilibres, non seulement dans les temps de travail de chacun mais aussi dans l'accès et le contrôle des ressources et des bénéfices. Malgré le rôle prépondérant des paysannes dans la production agricole, force est de constater que les décisions concernant ce qui sera produit, vendu ou consommé sont davantage prises par les maris. Elles ont également souvent peu de contrôle sur l'utilisation des revenus et des bénéfices de la production.

Les discriminations dont est victime la population féminine et le manque de poursuites judiciaires expliquent que les violences ne s'observent pas uniquement dans les provinces touchées par le conflit et qu'elles ne soient pas seulement perpétrées par les hommes en armes mais aussi par les civils. Les mariages précoces, l'exploitation sexuelle (notamment dans le cadre scolaire), les harcèlements sexuels sur les lieux des services et les violences conjugales sous leurs diverses formes constituent des atteintes régulières aux droits des filles et des femmes.

En territoire de Masisi, la tradition veut que les femmes soient principalement travailleuses au ménage, productrices, mères et épouses. Leur rôle est limité à la procréation des enfants et aux tâches ménagères. Les filles sont mariées jeunes et deviennent la propriété de leurs maris[21].

---

[20] Préambule de la résolution 1820 (2008) du Conseil de sécurité, §8.
[21] Cellule provinciale d'appui à la pacification (CPAP), territoire de Masisi, rapport de consultation (12-15 et 27-28, mai 2008, p. 18.

À cause du faible taux d'alphabétisation des femmes, celles-ci ignorent leurs droits et, par conséquent, jouent un rôle subordonné dans la société.

Quant à la gouvernance locale, non seulement les femmes ne participent pas à la gestion de la cité en milieu rural, mais ceux qui sont aux affaires à différents niveaux ne tiennent pas compte d'elles. Par conséquent, il reste à sensibiliser les différents acteurs pour que les femmes soient impliquées dans la gestion des affaires publiques et au niveau municipal comme gouverneurs, bourgmestres, chefs de quartiers, de cellules, etc. mais aussi pour que les gouvernants et décideurs aient une culture de redevabilité envers elles.

Le fait que les femmes sont le plus souvent les premières victimes directes des conflits armés dans les communautés de zones rouges, il est urgent qu'elles soient effectivement impliquées dans toutes les activités de stabilisation et de reconstruction de Masisi. Le gouvernement de la RDC doit assurer la participation et la représentation des femmes à tous les niveaux, y compris dans les activités de stabilisation.

Eu égard à la sécurité, il est urgent que les femmes soient associées aux différentes réunions sécuritaires. Elles sont en tout cas capables de faire des propositions concrètes en matière de consolidation de la paix. Des mesures de protection spéciales doivent être prises en faveur des femmes dans les milieux ruraux où foisonnent encore les activités des groupes armés pour éradiquer, sinon réduire sensiblement, les cas de viol, de torture et d'enlèvement dont elles sont souvent victimes.

En matière de relance économique, d'aucuns pensent que les femmes sont très opérationnelles dans le secteur informel avec des activités génératrices de revenus, à partir des crédits qu'elles contractent çà et là auprès des institutions de microfinance. Malheureusement, elles font face à des taux de remboursement si élevés que celles qui ont de petites ressources profitent plus aux créanciers qu'à leur propre autonomisation.

Des initiatives de nature à amener les femmes à promouvoir leurs urgences économiques à partir de leurs avoirs seraient plus avantageuses, sans oublier qu'il faut absolument garantir la sécurité dans les zones où elles opèrent afin que les entrepreneuses ne soient pas la cible des miliciens ou d'autres bandits.

- ✓ **Les Pygmées : une population laissée pour compte**

Les peuples autochtones de Pygmées, connus localement sous diverses appellations telles que Bambuti, Batwa et Babuluko (Walikale), constituent l'une des couches des populations du territoire de Masisi. Ils sont les premiers occupants et sont estimés à plus de 600 000, soit 1 % de la population congolaise.

En territoire de Masisi comme presque partout ailleurs en RDC, les Pygmées subissent une situation de marginalisation sociale exacerbée par l'instabilité sur les terres qu'ils occupent traditionnellement. Cette pratique est perceptible dans les groupements ciblés par le projet SPR en territoire de Masisi. Elle a même été émargée dans la typologie des conflits graves identifiés, priorisés par les analyses participatives.

Les Pygmées autochtones de la République démocratique du Congo constituent la principale couche sociale de la population congolaise dépendant fortement de la forêt. « Autant qu'on ne peut séparer le poisson de l'eau, autant qu'on ne peut priver les Pygmées des forêts », la forêt étant le domaine professionnel assurant leur survie. On reconnaît aux Pygmées un rôle prépondérant dans la protection et la conservation des ressources naturelles.

À la base de cette instabilité foncière se trouvent la spoliation et l'expropriation dont ils sont victimes de la part des voisins non Pygmées, aussi bien des autorités coutumières et de l'administration locale. Les lois du pays garantissent théoriquement l'égalité de tous les citoyens. Mais sur le terrain, les Pygmées autochtones font face à un problème crucial d'accès à la terre, exacerbé par l'exploitation anarchique des forêts. Ils ont des difficultés d'accès équitable aux services sociaux de base tels que l'éducation, la santé, l'eau potable et le logement décent. Les contraintes du système éducatif congolais ne correspondent pas à la situation socioéconomique des Pygmées du Nord-Kivu. Leurs droits humains les plus élémentaires ne sont pas respectés, les jeunes Pygmées autochtones sont moins scolarisés, et bon nombre de filles n'arrivent pas à atteindre la fin du cycle primaire de base.

En dépit de l'existence de lois forestière et minière, l'exploitation anarchique des bois et des minerais non contrôlée et l'expansion de l'agriculture itinérante en milieu forestier rétrécissent chaque jour davantage le milieu naturel des Pygmées Batwa ou Bambuti dans le Masisi et créent des éléments d'exacerbation de leur marginalisation et de leur fragilisation.

Les forêts sont des domaines traditionnels des Pygmées autochtones, mais certaines d'entre elles ont été transformées en zones de protection intégrale dont les parcs nationaux (partie orientale du territoire de Masisi) ou en réserves naturelles et communautaires. Les Pygmées ne sont malheureusement pas associés à la gestion de ces aires protégées qu'ils ont longtemps protégées sans aucun préjudice, et il est connu de tous que leur mode de vie est réputé comme étant respectueux de l'environnement. Les revenus de l'écotourisme et de l'exploitation des ressources naturelles ne sont pas bénéfiques aux Pygmées autochtones, tandis que leurs connaissances et leurs valeurs traditionnelles sont exploitées à moindres frais. Ils ne sont pas consultés à propos des programmes qui touchent leurs milieux et leurs zones d'habitation. Les difficultés extrêmes que traversent les Pygmées de manière générale sont l'ignorance, la pauvreté, l'analphabétisme accentué, la marginalisation et la discrimination sociale, l'exploitation, la déconsidération dans la société et l'expulsion de la forêt, et la déforestation témoigne de leur marginalisation. D'après nos analyses, les Pygmées autochtones déplacés n'ont récemment pas eu accès à l'aide humanitaire malgré le degré de leur vulnérabilité exacerbée par le manque d'accès à la forêt, leur mère nourricière et habitat naturel, considérée aujourd'hui non seulement comme le fief des groupes armés mais aussi comme un champ de bataille.

De timides actions sont entreprises en faveur de cette catégorie de la population longtemps oubliée. On peut citer à titre d'exemple l'atelier organisé à Kitshanga dans le territoire de Masisi, en province du Nord-Kivu, le vendredi 29 mars 2019 par l'équipe du FDAPID en plein plaidoyer contre la discrimination des femmes Pygmées autochtones. Cet atelier avait 3 objectifs :

- identifier les causes de la discrimination à l'égard des femmes et filles Pygmées en vue d'adopter des stratégies pour des solutions appropriées ;
- amener les autorités politico-administratives, coutumières et policières ainsi que les leaders féminins, les leaders communautaires, les cadres de base et les acteurs de la société civile à s'impliquer davantage pour décourager les pratiques discriminatoires à l'égard des femmes et filles Pygmées à tous les niveaux et dans tous les secteurs et domaines de la vie ;
- éveiller la conscience des peuples Pygmées autochtones sur leurs responsabilités pour réduire la discrimination qui les accablent et qui freinent leur épanouissement.

Une assistance humanitaire d'urgence aux Pygmées autochtones déplacés internes et victimes des conflits armés de la localité de Shasha, en territoire de Masisi dans la province du Nord-Kivu, a été apportée. Ce projet a atteint les résultats suivants :

- 590 ménages d'autochtones Pygmées et non Pygmées déplacés internes appuyés en vivres, en non-vivres et en soins médicaux ;
- 97 enfants malnutris de familles déplacées de guerres ont été encadrés au centre nutritionnel d'urgence de supplémentation, et 70 femmes les accompagnant sensibilisées à l'hygiène.

CHAPITRE III. DISCUSSION DES RÉSULTATS ET MODES DE TRANSFORMATION DES CONFLITS

III.1. Analyse des moteurs clés des conflits

Les dimensions politique, économique et culturelle s'enchevêtrent quant aux causes des conflits en territoire de Masisi. Toutefois, **la mauvaise gouvernance**, **la terre** devenue rare, **la démographie** galopante et **les mines** sont 4 éléments qui résument toutes les causes à la base des conflits multiples dans le territoire concerné par notre étude. Selon le constat des âmes averties, le gouvernement accuse de graves lacunes à tous les niveaux, national et local, voire d'une incapacité notoire à assumer ses responsabilités, notamment la gestion du patrimoine national, sa terre, ceux qui y habitent et son sous-sol. Il a du mal à encadrer et à contrôler son armée ainsi qu'à garantir la sécurité des citoyens et de leurs biens sur toute l'étendue du territoire. Les rivalités ethniques, foncières et économiques sont mal contenues et transformées.

III.1.1. Gouvernance : une mauvaise gestion du patrimoine

Le grand mal du Congo aujourd'hui est le flou qui caractérise sa façon de gérer le patrimoine national. Les pratiques de mauvaise gestion et de détournement des revenus publics découragent ceux qui ne voient pas « redescendre » dans l'action publique l'argent qui « monte » dans la hiérarchie politico-administrative. L'impunité face aux détournements de fonds crée un climat de défiance par rapport à tout ce qui relève du pouvoir administratif, politique et militaire. En matière de gestion patrimoniale, trois principaux facteurs ont joué un rôle clé, en tant que causes sous-jacentes ou facteurs déclenchants des conflits.

La première catégorie comprend les facteurs en lien avec les mauvaises politiques économiques et le très mauvais bilan qui en découle en matière de développement. Comme nous l'avons remarqué dans l'analyse des dynamiques des conflits aux pages précédentes, les gouvernements postcoloniaux successifs ne sont pas parvenus à utiliser l'immense potentiel économique du pays pour répondre aux besoins de la population congolaise et pour transformer le pays en véritable moteur de l'intégration économique au sein de la région des Grands Lacs.

À la place, les ressources naturelles du pays ont été utilisées pour financer les guerres, avec des conséquences désastreuses pour les populations et la région dans son ensemble. La mauvaise performance économique est étroitement liée aux moteurs des conflits. Elle a affaibli la capacité de l'État à fournir les services publics de base et à mettre en place un système de sécurité adapté, en mesure de garantir l'ordre public à l'échelle nationale, et à protéger les frontières du pays. Cette démarche a créé un environnement propice à la mobilisation de rébellions, en réduisant le coût d'opportunité par rapport à l'engagement au sein de rébellions pour la jeunesse démunie et en réduisant la capacité du gouvernement à contrer les attaques des groupes de rebelles.

La deuxième catégorie de facteurs inclut la mauvaise gouvernance et l'incapacité institutionnelle systémique. L'État n'est pas parvenu à s'acquitter de ses fonctions essentielles, à savoir fournir des services, garantir l'ordre public et défendre les intérêts du pays à l'échelle régionale et mondiale. Il n'a pas réussi à mettre en place et à maintenir, aux niveaux national et local, des institutions à même de gérer les conflits entre les différents groupes ethniques.

En revanche, il a adopté des règlements et des lois qui ont mis en péril la cohabitation pacifique entre les groupes ethniques. L'exemple le plus criant est celui de l'utilisation des lois sur l'immigration et la nationalité pour transformer une partie des membres de la société (le cas échéant est celui des Rwandophones de Masisi) en communautés apatrides. L'État n'est par ailleurs pas parvenu à mettre en place un environnement institutionnel en vue d'une réglementation adaptée de l'activité économique. Il a, à la place, favorisé un système rongé par les pratiques de corruption, de kleptocratie (régime politique où la personne au pouvoir pratique la corruption à grande échelle) et de recherche de rente qui ont aliéné la population à l'égard de l'État, tout en ouvrant la voie à une exploitation chaotique des ressources par les acteurs nationaux et étrangers.

La troisième catégorie de facteurs comprend les intérêts géopolitiques à l'échelle régionale et mondiale. Dans ce domaine, il semble que l'histoire du pays se répète. Du modèle mercantiliste du roi Léopold II lors de sa conquête de la colonie, à l'époque de la guerre froide marquée par une approche déterministe de la sécurité mondiale et au cours de laquelle la République démocratique du Congo servait de base pour la lutte contre le communisme, le pays est désormais parvenu à une époque où les deux forces se retrouvent fusionnées. D'une part, les récents conflits ont eu lieu à une période marquée par la collusion entre les intérêts mercantilistes publics et privés au sein d'un État riche en ressources mais particulièrement fragile sur le plan institutionnel. Cette période se caractérise d'autre part par la résurgence du déterminisme en matière de sécurité mondiale face à la menace croissante du terrorisme, alors qu'à l'échelle régionale, les relations de la République démocratique du Congo sont affectées par de graves menaces nationales et transfrontalières envers la sécurité de ses voisins. Ainsi, la République démocratique du Congo se retrouve aujourd'hui, comme par le passé, dans une situation où le contrôle de son propre destin économique, de sa terre et ce qu'elle referme et de sa politique est considérablement menacé par des forces mondiales échappant à son contrôle.

III.1.2. La terre, une ressource rare

« ***La terre nous aide à cultiver, et lors de la récolte, nous mangeons une partie et l'autre est vendue pour permettre aux parents de nous scolariser, de nous nourrir et de nous vêtir, pour que nous puissions vivre.*** »[22]

Dans ce chapitre, nous tenons à creuser les liens qui se tissent entre les conflits, la démographie dans son sens large (la population humaine et animale) et la compétition pour les ressources en RDC en général et en territoire de Masisi en particulier. Certains analystes

[22] Témoignage d'es enfants de Luhonga, en territoire de Masisi à moins de 5 km de Sake. Ils connaissent l'importance de la terre en tant que source de revenus. Crédit : Covadonga Murias Quintana/ONU-Habitat, 2013.

des conflits sous-estiment la dynamique de la démographie. Et pourtant, les guerres civiles et les soulèvements paysans se sont toujours nourris de la mobilisation d'une population jeune. La mise à jour de la liste électorale, par exemple, qui a fait couler l'encre et le sang en RDC en 2018, illustre bien ce propos. En tout cas, les conflits à l'est du Congo démocratique sont, d'une manière ou d'une autre, liés à la démographie exposée à une raréfaction progressive du disponible foncier ; d'où la compétition pour l'accès aux ressources impliquant même le recours aux armes.

III.1.3. Charge biotique : démographie galopante et jeunesse en dérive

Aujourd'hui, la question démographique est au cœur de toutes les grandes problématiques sociétales contemporaines : croissance, éducation, emploi, ressources, conflits, migrations, urbanisation, etc. La RDC, quant à elle, accuse un retard grave dans ce domaine si pertinent. Les dernières données statistiques remontent à 1984. Le flou règne sur les chiffres exacts de la population malgré les résultats fournis par de récentes enquêtes du World Factbook de la CIA (2018). Avec sa population de 92 724 919 habitants (2018), la RDC fait partie des pays de l'Afrique subsaharienne ayant la plus forte fécondité (6,3) et, par conséquent, présentant l'un des plus forts taux de croissance démographique (3,30 %/an). L'absence de prévision démographique en RDC est un sérieux défi au « ***dividende démographique*** ». Et pourtant, tout gouvernement responsable doit penser à l'insertion des jeunes dans l'activité économique, une question clé de développement et de la paix sociale. C'est une question cruciale que de penser aux jeunes et à leur avenir et de les placer au cœur des préoccupations majeures de l'État. Le sommet de l'Union africaine en juillet 2017 à Kigali s'était donné pour thème : « ***Tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse* ».**

L'***insécurité***, la ***croissance démographique*** et la ***rareté des ressources*** sont en corrélation dans le territoire de Masisi. Il faut savoir que les conflits armés en territoire de Masisi et les grandes vagues migratoires qui en découlent altèrent significativement la démographie des groupements et surtout les grands centres plus ou moins sécurisés. Le gouvernement devrait maîtriser cette dynamique et l'intégrer dans ses programmes nationaux. Cela n'est pas le cas car les mesures d'accompagnement des populations en débandade, moins encore des jeunes en dérive, ne sont pas perceptibles. C'est pourquoi les conflits à l'échelle locale opposant les communautés villageoises et les grands concessionnaires et éleveurs autour des terres arables tendent à se multiplier. Les enjeux pour l'accès à la terre et aux ressources naturelles sont intrinsèquement liés à la croissance démographique et à ses conséquences tant sociales qu'environnementales. La gestion clientéliste de la croissance démographique par le ministère de tutelle entraîne de sérieux problèmes. Ainsi, pour mieux cerner le socle de l'activisme des groupes armés en territoire de Masisi aujourd'hui, il faut penser immédiatement au triptyque **démographie/ressources/gestion patrimoniale**. Séverine Autessere le dit bien en ces termes : « *La pauvreté installe son nid dans les provinces de la RDC et au Nord-Kivu. La pauvreté à son tour crée le manque d'opportunité qui encourage une part importante de la*

population et surtout les jeunes à entrer dans les milices. Ceci est une opportunité de mobilité sociale »[23].

Les acteurs de paix devraient se demander pourquoi ce sont en majorité les jeunes qui sont impliqués dans ces activités belliqueuses. De nombreuses analyses comme celle de Franck van Ackeret Koen Vlassenroot qualifient cette présence massive des jeunes au sein de ces entreprises de conflits de « *réponse sociopsychologique au désœuvrement d'une partie de la jeunesse congolaise* »[24] et au manque de perspectives socioéconomiques de celle-ci. Par manque de moyens de subsistance et à défaut d'alternatives, les jeunes se font enrôler au sein des groupes armés ou encore se retrouvent dans des carrières minières où même une main-d'œuvre peu qualifiée se « retrouve » et gagne un tant soit peu sa vie. Dans son rapport sur la pauvreté en RDC, Global Witness souligne que les groupes armés « *integrally linked to natural resources ... as they were employed as methods by which to gain control either over resource-rich areas or over the ability to exploit them* »[25].

En définitive, le gouvernement congolais, à tous les niveaux, doit comprendre que l'emballement démographique est une réalité et une urgence. C'est à l'État congolais de disposer d'une forte capacité économique pour répondre aux attentes d'une jeunesse en croissance exponentielle, laquelle jeunesse attend de bénéficier à court et à moyen terme d'un dividende démographique en éducation, en santé, en formation et en encadrement professionnel. L'État congolais doit désormais tirer une implacable leçon de la démographie. Des sociétés qui, jadis, valorisaient l'accueil des étrangers, les rejettent aujourd'hui quand leur nombre menace leur maîtrise foncière. C'est à l'État congolais de gérer cette pression sur les terres qui est à l'origine de la formation des milices qui se composent et se recomposent sans cesse pour la défense du terroir, contribuant ainsi à l'insécurité sur le sol congolais.

III.1.4. Les mines : des tombeaux ouverts

« *La mort dans les mines artisanales est devenue un phénomène trop fréquent et l'indemnisation devient très rare* », déclare [redacted], 32 ans, habitante de Bagira, au Sud-Kivu, et l'épouse de [redacted], l'un des mineurs victimes des accidents des mines de Rubaya en territoire de Masisi. Au cours de notre étude sur le site minier de Rubaya, nous avons rencontré Janvier Murairi, chercheur en droits de l'homme et président de l'ASSODIP, un groupe de surveillance de la gestion des ressources naturelles. Cet homme de droit décrit la vie dans les mines en ces termes : « *Il règne un désordre, et la corruption y est omniprésente. Ainsi, quand un creuseur meurt, le propriétaire minier n'a de comptes à rendre à personne* ». Les décès dans le secteur minier sont tellement devenus monnaie courante que le mot « *ifuku* » est devenu un terme couramment utilisé pour signifier « *être couvert par la terre* ».

Dunia Tibère, directeur de programme à l'Observatoire Gouvernance et Paix, ayant pour vocation de promouvoir la gestion durable des ressources naturelles au profit des

[23] Séverine Autessere, Local violence, National Peace? Postwar « settlement » in the eastern D. R. Congo (2003-2006) in African Studies Review, volume 49, number 3. December 2006, p. 13.
[24] Franck van Acker Koen Vlassenroot, « Les Maï-Maï et les fonctions de la violence milicienne dans l'est du Congo », Politique Africaine, 2001, p. 103.
[25] Global Witness: La paix sous tension, dangereux et illicite commerce de la cassitérite dans l'est de la RDC, juin 2005, p. 10.

communautés touchées par les activités minières artisanales, se confie à Global Press Journal (GPJ) en ces termes : « *La mort des mineurs est souvent causée par l'éboulement des terres, le manque d'oxygène, l'asphyxie ou la panne de machines* ».

Tout en déplorant l'insécurité dans les mines, un mineur âgé de 25 ans, décrit l'enfer vécu dans les mines : « *Notre sécurité est le cadet des soucis de ceux qui sont chargés de la supervision du creusement des puits de mine, et nous sommes continuellement laissés en proie aux affres de la mort, nous sommes considérés comme des personnes qui sont déjà mortes, parce que quand quelqu'un entre dans un puits de mine, personne ne peut espérer le revoir* ».

Un mineur de 33 ans, ajoute : « *Les mines constituent une menace perfide pour la vie, surtout quand la pluie arrive. Pendant la saison des pluies, les glissements de terrain se produisent et nous prennent au piège à l'intérieur de mines, causant des morts par suffocation. Seuls ceux qui sont chanceux s'en sortent. La plupart de nos collègues mineurs ont creusé des fosses sans toutefois savoir qu'ils creusaient leur propre tombe. Ils ont péri dans les entrailles des mines, et leurs corps n'ont jamais été retrouvés* ».

Plutôt que de constituer un vecteur de développement des populations riveraines, les faits nous prouvent fort malheureusement qu'ils se sont transformés en minerais de conflits ou en tombeaux tout simplement ouverts. Des pertes de vies humaines sont enregistrées chaque jour dans les sites miniers, et des conflits restent perceptibles entre les propriétaires des carrés miniers et les creuseurs. D'importants contingents à la gâchette facile, commis à la protection des gisements achetés ou confisqués par des hommes d'affaires, à l'instar de la SMB, en complicité avec des grands dignitaires de l'État, font la pluie et le bon temps.

[redacted], alors porte-parole de la société civile du Nord-Kivu, suite à un éboulement qui s'était produit Dimanche le 19 mai 2013 à Koyi-Rubaya, localité de Bitonga en territoire de Masisi, et qui venait d'engloutir une centaine des creuseurs artisanaux, exprimait son émotion en ces mots : « *Nous sommes informés que le nombre des victimes serait de plus de 100 personnes. Mais nous réalisons qu'en même temps, les efforts piétinent pour extraire ces corps, et c'est pourquoi nous en appelons à la célérité de la part du gouvernement provincial et central, parce qu'après on ne pourra plus identifier ces corps et il sera difficile de les enterrer avec honneur et dignité* »[26].

Le samedi 19 juillet 2014, une échauffourée entre la police des mines et les creuseurs artisanaux avait fait 7 morts et des dizaines des blessés par balles dans le site de Rubaya.

En date du 19 septembre 2017, à l'issue d'une forte pluie, les digues érigées par des creuseurs avaient cédé, provoquant une inondation dans le centre de Bihambwe. Au total, 102 personnes ont été emportées par l'eau et les corps n'ont jamais été retrouvés, excepté 97 cadavres qui ont été récupérés et ensevelis.

Le 8 octobre 2018, 15 personnes ont été sauvagement abattues à Kasura, un village riverain du site de Rubaya, entre 18 h 30 et 19 h heure locale.

[26] Omar Kavota, propos rapportés par la radio OKAPI le dimanche 19 mai 2013.

Le matin du lundi 3 juin 2019, à 6 h 20, 3 jeunes gens, dont [redacted], à peine 18 ans, célibataire de son état et habitant de Mushaki, ont été cruellement criblés de balles par les militaires SMB commis à la garde du site PE4731, alors qu'ils venaient de commencer leurs activités minières. Les mines sont devenues des tombeaux ouverts.

En effet, les montagnes fortement endommagées par l'exploitation artisanale du coltan présentent toujours des dangers majeurs pour les creuseurs qui continuent à être ensevelis par des éboulements de terre, à défaut d'un service spécialisé pour leur apprendre à construire des galeries souterraines.

En plus de ces morts subites que nous venons de décrire ci-dessus, les mines font aussi des morts lentes ou à petit feu. Dans les sites miniers, la promiscuité est de loi. Le commerce du sexe, avec toutes ses conséquences, dont les grossesses précoces, les avortements provoqués et les maladies sexuellement transmissibles telles que les VIH, ne fait pas moins de victimes.

La drogue et d'autres stupéfiants comme la consommation excessive d'alcool en usage dans les sites miniers précipitent aussi à la tombe nombre de leurs usagers.

Bien que les résultats relatifs aux conséquences de la radioactivité des minerais exploités en territoire de Masisi soient difficiles à prouver aujourd'hui, de nombreux cas de malformation congénitale, de spina-bifida, de bec du lièvre et des effets de cette radiation ont été enregistrés dans des zones jadis concernées par ce genre d'activité.

Il sied à signaler également que, selon les constats des hommes avertis que nous avons interrogés à ce sujet, il nous a été confirmé que de nombreux cas d'expansions effrénées des terres en Masisi aujourd'hui ont comme soubassement les réserves en gisements. Cela s'explique par le fait que dans Masisi, le sous-sol regorge presque dans sa plus grande partie de « x » ou « y » type de minerais. Fort est de signaler que de nombreux sites sont en découverte. Nous pouvons citer en passant les sites de Muho, Nyabihire et Bihula en groupement de Kibabi et le site de Biholo en secteur d'Osso Banyungu qui d'ailleurs, en date du 9 avril 2019, a été le théâtre d'affrontements entre les forces du gouvernement (FARDC) et du groupe armé Nyatura de Kambuzi en coalition avec les APCLS de Janvier Kalairi.

En conclusion, chaque fois que l'État accorde un permis d'exploitation, il doit être conséquent en protégeant les entreprises et en s'occupant lui-même des problèmes posés par les artisans miniers et des conflits qui naissent de leurs interactions. Malheureusement, la faiblesse de l'État est remarquable encore une fois dans ce genre d'exploitation minière. Par conséquent, sa responsabilité doit être tout aussi grande.

III.1.5. La vache mangeuse de terre

Cette partie de l'étude vise à démontrer comment la vache contribue en nos jours à l'exacerbation des conflits en territoire de Masisi. La vache est devenue une mangeuse de terre, un concurrent de taille de l'homme. Aujourd'hui et seulement en territoire de Masisi, on enregistre déjà **135 fermes** qui occupent **15 337,8 Ha** et qui sont officiellement reconnues. Il faut noter que la superficie totale de Masisi est de 4 734 km^2 avec une population de 793 167 habitants.

Dans les années 1980, le territoire de Masisi était cité comme exemple d'autodéveloppement. Les produits frais, les fromages et la viande étaient expédiés par avion jusqu'à Kinshasa, la grande métropole de la RDC. L'accroissement de la densité et l'exacerbation de la compétition pour les terres arables et les pâturages a dégénéré en conflits sanglants. C'est cette transition que nous cherchons à décrire ici.

- ✓ ***Le système colonial de gestion des terres***

À l'époque coloniale, la gestion des terres était parmi les grandes priorités du colon au Kivu. Avec la création du Comité national du Kivu (CNKI) en 1928, il lui a été conféré le pouvoir de gérer la terre correspondant à l'ancien Kivu. Durant un travail de prospection, ce comité a constitué des « blocs coloniaux » qui étaient des terres jugées propices à l'agriculture et à l'élevage, qui pouvaient être vendues ou louées à des candidats colons européens. Comme le décrit Landais, « *le modèle de l'association agriculture-élevage repose sur l'intensification conjointe de l'agriculture et de l'élevage au sein de l'exploitation agricole* »[27].

Dans l'économie coloniale, l'élevage bovin était marginal. Cette marginalisation était consécutive à deux préoccupations de l'administration coloniale belge, et la priorité était accordée aux cultures d'exportation et au souci de protéger les terres indigènes.

Dans les exploitations agricoles africaines ou « paysannats indigènes » par exemple, le contrôle des vaches était assuré de façon très rigoureuse. Le nombre de vaches qui y était autorisé dépendait des portions de terres mises en jachère à chaque fin de cycle cultural. Cette politique agropastorale coloniale a énormément contribué à la promotion de la cohésion sociale au sein des communautés jusqu'en 1960. Les conflits fonciers identifiés concernaient la destruction des récoltes que la seule médiation entre les familles pouvait bien régler, sans dommages.

- ✓ ***La zaïrianisation et la dépossession foncière systématique des cultivateurs***

À partir de 1973, la gestion de la terre entre dans une étape de dépossession foncière systématique des paysans cultivateurs et de leur exclusion pure et simple du processus de production. Des bouleversements profonds s'observent dans l'agriculture. Les grandes étendues de terres jadis réservées aux cultures vivrières et industrielles sont sensiblement réduites au profit de grands ranchs. Dans certains endroits, ces cultures ont presque totalement disparu. C'est le cas de Masisi en particulier où seule la PLZ/ZTM-Mweso, aujourd'hui JTN, a continué à entretenir avec difficulté ses plantations. La Théki/Nyabyondo a fermé ses portes après avoir résisté à différentes crises d'ordre structurel et conjoncturel. La guerre de l'AFDL a détruit complètement tout ce qui, jusque-là, faisait de la Théki un centre de polarisation de l'espace en collectivité d'Osso. L'agriculture est en souffrance progressive.

C'est la période dite de boom de l'élevage bovin au Kivu, origine des conflits qui ont jusqu'ici mis à genoux les communautés agricultrices de Masisi et du Nord-Kivu en général.

[27] Landais, E., et Lhoste, P., L'association agriculture-élevage en Afrique intertropicale: un mythe techniciste confronté aux réalités de terrain, Cahiers des Sciences Humaines, vol. 26, n° 1-2, 1990, p. 219.

Suite aux mesures de la zaïrianisation et de la loi foncière, des politiques, gouvernants, commerçants et nantis de tous les horizons ont afflué au Nord-Kivu, en particulier dans le Masisi, à la recherche de terres rurales pour l'élevage bovin. Les responsables du ministère de l'Agriculture sont vite allés à besogne. Ils ont procédé à la reclassification de toutes les réserves forestières de Masisi au profit des seuls éleveurs. La vapeur est alors renversée, l'autorité politico-administrative prend la défense des coopérateurs d'élevage contre les paysans cultivateurs, les premières victimes du développement de l'élevage bovin. À l'origine des conflits entre les grands éleveurs et les petits exploitants agricoles se trouvent les autorités coutumières et politico-administratives de ces zones et les agronomes qui ont souvent contribué à fausser les enquêtes de vacances de terres. Les fermes ont tellement été choyées et favorisées qu'elles ont fini par avoir une grande influence jusqu'à devenir des centres de polarisation de l'espace. Cela veut tout simplement dire que la vache est devenue une source de pouvoir et de décision. Ainsi, la vache, étant considérée comme un « *fait des élites politiques, bureaucratiques et commerçantes, occupe des espaces de plus en plus importants alors que les exploitations agricoles paysannes sont de plus en plus morcelées en raison d'une démographie particulièrement galopante* »[28].

III.2. Évaluation des capacités des parties prenantes à transformer les conflits

Comme nous l'avons bien souligné au début de cette étude, les conflits sont ontologiques à l'homme. Il importe seulement de savoir les gérer pour éviter l'escalade. D'où l'importance de cadres pour veiller à leurs dynamiques. Dans des sociétés multiethniques comme à Masisi, ces cadres de dialogue et de médiation doivent regrouper des représentants en provenance de toutes les tribus du milieu. Pour régler des faits civils, les parties prenantes usent des pratiques locales de règlement des conflits aussi bien traditionnelles que modernes.

III.2.1. Le pouvoir et les mécanismes traditionnels

En cas de crise, les pouvoirs publics ont toujours fait recours à la tradition, c'est-à-dire aux chefs coutumiers et aux différents pouvoirs locaux, en vue de restaurer l'ordre public et la paix sociale. En 1997, l'AFDL avait pris un arrêté portant création d'une commission de pacification des provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Cette commission était constituée de 32 membres dont les chefs coutumiers, les chefs des mutualités tribales, les représentants de la société civile, les chefs religieux, les autorités politico-administratives et les représentants du pouvoir central. Ladite commission était chargée d'identifier les causes des affrontements interethniques qui avaient commencé à déchirer le Nord-Kivu et le Sud-Kivu au crépuscule de la deuxième République en vue de pacifier les deux provinces et de créer une nouvelle dynamique de collaboration entre les pouvoirs publics et les communautés de base[29].

III.2.2. Les aînés des familles ou leaders communautaires

[28] Mugangu Matabaros, La crise foncière à l'est de la RDC, L'Afrique des Grands Lacs, Annuaire 2007-2008, p. 30.

[29] Bosco Muchukiwa, « La Barza : enjeux et résolutions des conflits et compromis social au Sud-Kivu » dans Les droits de l'homme dans la région des Grands Lacs, Éditions Academia-Bruylant, Bruxelles, 2003, pp. 311-324.

Quand surgit un conflit, ce sont les aînés des clans, à défaut un comité de sages, qui gèrent les litiges en dessous d'un arbre ou dans un autre endroit jugé propice au palabre. La plupart du temps, cette discussion a lieu dans la cour du chef de famille. À l'issue d'une médiation réussie, on prépare une agapè en signe du pardon demandé et offert entre les parties au conflit. À la même occasion, il est signé un engagement certifiant que le conflit a été résolu par le mécanisme culturel traditionnel. On peut également recourir à d'autres instances de gestion des conflits. Il existe encore de nombreuses autres structures de bénévoles qui transforment les conflits de manière satisfaisante, par exemple les Comités locaux de paix et de conciliation (CLPC), les Comités paroissiaux de justice et paix (CPJP), les Comités locaux de conciliation (CLC), etc.

III.3. Modèle participatif de transformation des conflits

Face aux événements malheureux qu'elles traversent, les communautés de Masisi ne croisent pas les bras. Des efforts pour s'approprier la transformation des conflits au niveau local sont déployés en vue du retour effectif de la paix. Des actions sont menées sur le terrain pour juguler les différentes tensions qui ne finissent pas.

Dans le groupement de Biiri par exemple, des mécanismes locaux de résolution des conflits visant à résoudre le conflit foncier entre éleveurs et agriculteurs, bien qu'encore insignifiants, se déclenchent à pas de tortue.

Certains grands concessionnaires ont cédé leur ranch en partie ou dans leur intégralité aux agriculteurs pour leurs activités agricoles moyennant un prix par nombre d'hectares. Cette initiative a été prise par la ferme de Lushebere qui a cédé 80 hectares en location moyennant 135 $ par hectare et par saison culturale. C'est après de nombreux mois d'altercation avec la population riveraine de la ferme en raison des cas de vol et d'abattage de vaches que cette solution a été adoptée. Comme ce mécanisme venait de connaître des succès, d'autres fermiers ont mordu à la cause. Une propriétaire foncière à Katale a par exemple vendu toute sa ferme de 120 hectares à 1 000 dollars l'hectare, à condition que le nouvel acheteur soit identifié comme cultivateur et qu'il ait l'unique intention d'y pratiquer l'agriculture. À Luhonga, à moins de 8 km de Sake, un autre propriétaire foncier a cédé 13 hectares de sa ferme aux habitants riverains. Cela devait leur servir d'espace pour des habitations et pour leurs activités champêtres. Ce geste a mis fin aux tensions qui montaient déjà et qui se matérialisaient par des actes de pillage des bêtes au sein de cette ferme. Nous souhaitons que la liste s'allonge.

Nous encourageons vivement ces actes qui témoignent d'un civisme de haute facture pour la paix. C'est un chemin déjà balisé vers un regard croisé entre la haute bourgeoisie et la masse paysanne pauvre.

Un autre tableau qui dépeint la capacité locale à transformer les conflits est l'interaction entre les déplacés internes et leurs familles d'accueil. Malgré les situations de vulnérabilité, les communautés repensent les stratégies d'une réaction prompte et efficace face à des contingences humanitaires multiformes pendant les mouvements des populations, conséquences des affrontements armés. De nombreuses familles qui fuient les combats afin

d'éviter les groupes armés et les lignes de front ont perdu tous leurs biens et dépendent de l'aide humanitaire ou de la générosité des communautés d'accueil exsangues pour survivre. Le partage et la générosité des familles d'accueil à leur égard témoignent d'une abnégation dont ne peut être capable que l'homme épris de paix.

III. 4. La solidarité, un rempart pour la résilience communautaire à Masisi

Dans cette partie de la recherche, nous tenons à démontrer les facteurs à prendre en compte pour comprendre et analyser le concept de résilience dans le Masisi, notamment la vie solidaire et les relations entre les familles des PDI et leurs hôtes. En effet, face au défi des déplacements chroniques des populations, la solidarité assure, dans une certaine mesure, une sécurité sociale et économique à l'ensemble des composantes des familles déplacées, voire la répartition des biens et des revenus entre les membres. C'est un atout incontournable quant à la résilience communautaire face à autant des misères sociales occasionnées par les conflits armés.

Le nombre de PDI ne cesse de s'accroître en territoire de Masisi à cause des activités des groupes armés et des contre-opérations militaires. Non seulement le gouvernement congolais est faible en matière de solutions durables aux déplacements prolongés, mais il ne dispose d'aucune loi sur les personnes déplacées. Avec le temps, les forces des mécanismes traditionnels de prise en charge des déplacés (communauté humanitaire) s'amenuisent ou semblent être débordées par les sollicitations et les besoins des déplacés. Les difficultés d'accès aux lieux où sont cantonnés les déplacés rendent aussi difficiles, voire impossibles, les interventions humanitaires. Par conséquent, au niveau local, l'espoir de survie reste misé sur la cohésion et les relations qui se nouent entre les familles des PDI et celles des communautés hôtes, qui jouent un rôle clé dans le développement et le renforcement de la résilience tant au niveau individuel que communautaire. En effet, les guerres récurrentes et les déplacements chroniques des populations qui en résultent imposent de lourds tributs sur la dynamique et la structure sociale, notamment la famille. La séparation de ses membres, dont le risque s'accroît à chaque nouveau déplacement, n'est que la partie émergée de l'iceberg. De façon moins visible, les déplacements modifient la répartition des rôles entre les différents membres, ébranlent la cohésion familiale et bouleversent le statut traditionnel des hommes et des femmes au sein du couple. Face à ces changements, au manque d'intimité et à la pénurie de ressources, les membres de la famille s'éloignent les uns des autres, le respect mutuel se détériore et le risque de violence domestique augmente. Il arrive que les enfants perdent leurs repères et prennent leurs distances vis-à-vis de leurs parents. Ils peuvent aussi être amenés à endosser des rôles réservés aux adultes ou à acquérir plus tôt leur indépendance. L'éclatement de la cellule familiale a des répercussions sur la santé mentale de l'ensemble de ses membres. Plus les déplacements gagnent en fréquence et en durée, plus ces problèmes s'aggravent. Sans famille, amis ou voisins sur qui compter, les personnes déplacées ont plus de mal à surmonter les difficultés qu'elles rencontrent et à affronter les chocs à venir. La solidarité sous toutes ses formes, y compris entre étrangers, est devenue un rempart ou un mécanisme pour affronter les défis et/ou les épreuves de la reconstruction de la vie en période d'exil.

L'accès à des ressources à travers les relations tissées a non seulement un impact sur la dynamique familiale des déplacés, il est aussi et surtout crucial pour le bien-être et la

résilience des PDI. En ayant accès à la terre grâce aux familles d'accueil ou à la population hôte, les déplacés mettent à profit leurs connaissances agricoles pour nourrir de nouveau leurs familles. En plus de l'accès à la terre, la personne déplacée reçoit quelquefois de ses compères un crédit lui permettant également de remplacer le capital perdu et de poursuivre ses activités tertiaires.

Par ailleurs, la population déplacée est orientée vers les activités journalières telles que les transports de marchandises (pour les petits commerçants) ou les travaux agricoles dans les champs d'un tiers. Retenons que les principales sources de revenus de la majorité de la population sont précaires car elles sont liées à des activités périodiques ou dépendantes non seulement de l'accès à la terre mais aussi des échéances du calendrier agricole : vente de récoltes, transport de marchandises pour approvisionner les marchés ou travaux champêtres.

Enfin, il est important de souligner que l'interaction économique entre les familles des déplacés et les communautés hôtes occupe une place très importante quant à l'amélioration de la qualité de vie des PDI, voire à leur autosuffisance. D'autant plus qu'en territoire de Masisi, la perception des déplacés en camps est plus négative que celle des déplacés en famille d'accueil.

CHAPITRE IV. PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

IV.1. Au gouvernement national, provincial et local

Étant donné l'absence d'une bonne gouvernance en territoire de Masisi, l'inégalité face aux services sociaux de base, l'absence de justice distributive, le manque de cohésion sociale et la prévalence de l'insécurité, notamment liée à l'activité des groupes armés qui constituent des menaces importantes de sécurité pour les populations civiles locales et pour les populations retournées et rapatriées ayant fui la violence et retournant dans leurs zones d'origine, les éléments suivants sont requis :

- limiter le développement du climat de méfiance intercommunautaire qui règne dans le territoire de Masisi afin de promouvoir un environnement qui encourage et facilite la cohabitation pacifique pour contribuer à la paix durable au sein des communautés locales ;
- favoriser le dialogue entre les couches des communautés afin d'instaurer un climat de paix, de cohésion sociale et de coexistence pacifique sur toute l'étendue du territoire ;
- initier des activités communautaires inclusives d'éducation à la paix, de sensibilisation et de transformation des conflits à travers le dialogue communautaire, les médias et le renforcement des capacités des structures communautaires locales qui interviennent dans la transformation positive des conflits pour ainsi contribuer au retour et à la réintégration des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs zones de retour ;
- mobiliser les jeunes des différentes communautés ethniques pour une cohabitation pacifique et la consolidation de la paix et les accompagner avec des projets à caractère intercommunautaire ;
- renforcer le système territorial des statistiques sur la population et intensifier la sensibilisation et l'éducation à la réduction des inégalités en matière de genre ;
- améliorer la sécurisation de l'intégralité du territoire et intensifier les pratiques de consolidation de la paix et de la démocratie véritable ;
- maîtriser la démographie et la redynamisation des services de l'état civil ;
- améliorer la gouvernance financière et économique locale pour une plus grande efficacité des politiques publiques ;
- procéder à la création d'emplois décents à travers le renforcement de la dynamique de reconstruction et de réhabilitation des infrastructures socioéconomiques de base, notamment en milieu rural, et la relance de l'agriculture.

IV.2. Aux communautés de Masisi

Le dialogue social : un retour au bercail

Tout le monde est victime, et tout le monde voudrait se venger. Et pourtant, tout le monde est coupable. On est bien à la maison. On est bien chez soi. Un retour au bercail correspond à de l'or. Que cela coûte-t-il de croiser les regards et de contempler les yeux de l'autre, lui sécher les larmes et réécrire l'histoire à l'encre des valeurs éthiques ? Seul le dialogue, ce bosquet initiatique à la tolérance, peut nous ouvrir à l'autre et favoriser l'intégration des différences.

Le dialogue est source de l'harmonie que les guerres arrachent aux communautés à couleur multiethnique. Rien que par le dialogue, les communautés de Masisi rouvriront les portes de la socialité que la fatalité avait fermées. Le dialogue fera éclore les potentialités de l'être humain qui, dans l'échange avec l'autre, peut alors se développer, affirmer sa créativité et enrichir ses compétences. C'est grâce au dialogue que la relation à l'autre devient une partie de soi-même et une présence qui devient complémentarité. Le dialogue promeut une culture, une ambiance et une politique qui respectent la dignité humaine et assurent le développement intégral.

Le dialogue est la porte vers la réconciliation, la genèse de toute confiance civique. Il est cette énergie centrifuge qui meut vers la paix positive. Reconnaître que tout homme aspire à la paix, c'est créer un futur qui permet aux êtres humains de s'engager ensemble dans la construction d'une société incluant tous les hommes sur la base de la dignité humaine, du respect mutuel et de la justice sociale. La réconciliation permet également de créer un contexte dans lequel les hommes peuvent apprendre à vivre ensemble.

IV. 3. Aux juridictions

Le gouvernement doit faire de la justice une réalité convaincante, avec le soutien et l'aide de la communauté internationale. Cela implique le redressement des tribunaux civils et des services de police, afin qu'ils soient en mesure de mener des enquêtes en bonne et due forme et d'engager des poursuites sur les atteintes aux droits humains, et notamment sur les crimes de violence sexuelle et les crimes contre les enfants. Cela suppose également le redressement des systèmes judiciaire et de police, et que la priorité soit donnée à l'élimination des violences sexuelles, à la fourniture d'un soutien et d'une protection aux victimes et aux témoins, ainsi qu'à l'apport de moyens financiers et matériels suffisants. Enfin, les policiers, les procureurs et les juges doivent pouvoir bénéficier d'une formation leur permettant de remplir leurs fonctions correctement et en toute indépendance.

Alors que les tensions sont inévitables, il est essentiel que l'État et ses institutions au niveau local aient la capacité à dire le droit et à l'appliquer de manière équitable. Pour ce faire, il est essentiel de construire la légitimité et la confiance envers les mécanismes existants ou à mettre en place.

Il est nécessaire de penser à un accompagnement et à une assistance juridique et judiciaire des peuples autochtones Pygmées victimes de violation des droits comme c'est le cas pour le genre.

Pour revitaliser une société aussi meurtrie par des guerres si fratricides que la RDC en général et les communautés multiformes de Masisi réduites en lambeaux en particulier, un travail en synergie positive entre acteurs de paix et juristes est le plus effectif.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Si, après tant d'années de conflits et d'insécurité, tant de victimes innocentes et tant de terroirs détruits, les attitudes de défiance sont difficiles à lever, il n'est pas pour autant impossible d'espérer que sous l'impulsion des volontés des parties prenantes, des communautés et des acteurs de paix les plus concernés, un jour proche, un mécanisme fédérateur sera mis en place pour amorcer des coopérations autour de l'aménagement concerté du territoire de Masisi réduit en lambeaux, au bénéfice premier des communautés locales.

Il est également concevable d'espérer que les ressources qui étaient détournées par l'économie frauduleuse, en provenance du secteur minier notamment, seront canalisées vers des emplois productifs, et qu'une fraction des ressources affectées à la dissuasion et à la protection des populations par la communauté internationale (plus de 12 milliards de dollars pour 22 000 hommes par la seule MONUSCO) sera affectée à des programmes et projets porteurs de paix. Cependant, plus rapides seront les résultats, plus faible sera le risque de retour au conflit.

Pourtant, l'illusion serait de croire à l'existence de solutions simples et rapides à la reconstruction post-conflit : l'horizon temporel de la reconstruction est de l'ordre de la décennie. Comme c'est toujours le cas dans un scénario de transformation, il y aura de fortes résistances. Après tant d'années de discordes et d'insécurité, tant de victimes innocentes, tant de terroirs détruits, les attitudes de défiance sont difficiles à lever.

Localement, ceux qui ont bénéficié de l'absence de réglementation, de la militarisation de l'activité économique et des opportunités de rente chercheront à faire échouer les efforts de réglementation, voire à les combattre par la force. D'autres, en plus grand nombre certainement, des creuseurs de coltan aux fonctionnaires locaux en passant par les négociants et les exportateurs qui ont été contraints de s'accommoder au système déréglementé, trouveront, il faut l'espérer, un intérêt supérieur dans la réforme.

PISTES DE SOLUTIONS

Deux pistes de solutions pour le relèvement de la population de Masisi sont : 1) un gouvernement responsable dont la gestion du patrimoine public est saine et 2) une gestion rationnelle de la terre, mère et berceau de toutes les communautés de Masisi. Pour arriver à gagner ce pari, quelques mécanismes parmi tant d'autres doivent être déclenchés :

- L'État doit inventorier et identifier tous les grands propriétaires terriens et grands concessionnaires de Masisi et créer un espace de dialogue entre ces derniers et la masse d'agriculteurs autour des conflits qui les divisent et trouver un terrain commun d'entente. C'est le principe du gagnant-gagnant.
- L'État doit analyser les titres de propriété des terres acquises de manière irrégulière et identifier toutes les terres en conflits aujourd'hui au moyen des services des cadastres en collaboration avec les autres services au niveau de l'administration locale afin de dire la loi dans l'impartialité. Selon l'information reçue de l'administrateur territorial de Masisi, en date du 9 avril 2019, *les terres en conflits sont au nombre de 65 en territoire, dont 42 en chefferie de Bahunde et 23 en chefferie de Bashali*.
- Les domaines publics sont inaliénables et d'imprescriptibles. Il est donc important d'identifier et de récupérer tous les domaines privés de l'État en territoire de Masisi ainsi que les plantations et paysannats envahis par des tiers : nous citons ici les paysannats de Kimoka à Sake, de Korole et Kikole à Muhanga, de Tambi à Kahira, celui de 190 ha de Mbuhi à Mweso occupés par JTN ainsi que toutes les plantations abandonnées et celles non mises en valeur depuis l'époque coloniale, dont personne n'a le droit de propriété et à remettre aux mains de l'État pour le profit de toute la population de Masisi.
- L'État congolais, en l'occurrence le territoire de Masisi, doit trouver, dans un délai raisonnable, une solution aux camps de déplacés internes encore érigés dans les groupements de Biiri (camp de Katale, le plus grand de tous avec 5 930 personnes, camp de Lushebere, de Biiri, etc.) et de Kibabi (camp de Kasenyi, de Kibabi centre, de Buporo, etc.). De nombreux témoignages mettent une corrélation entre la présence de ces camps et le phénomène d'abattage des vaches récemment relevé dans ces milieux. Selon le rapport produit par l'OIM et le HCR le 25 mars 2018, le territoire de Masisi comprend 60 115 personnes déplacées internes provenant de 14 748 ménages.
- La réforme agraire est une nécessité et une urgence en territoire de Masisi. Il faut non seulement produire de nouvelles lois régissant les affaires foncières, mais également les vulgariser et lutter contre l'impunité et la corruption dans leur application.
- Le pouvoir local doit accréditer les structures communautaires de paix existantes et reconnaître l'efficacité de leur réglementation des conflits, et il doit également renforcer leurs capacités au moyen de formations et les appuyer en finançant leurs actions.

ANNEXES

CARTE ADMINISTRATIVE DU TERRITOIRE DE MASISI

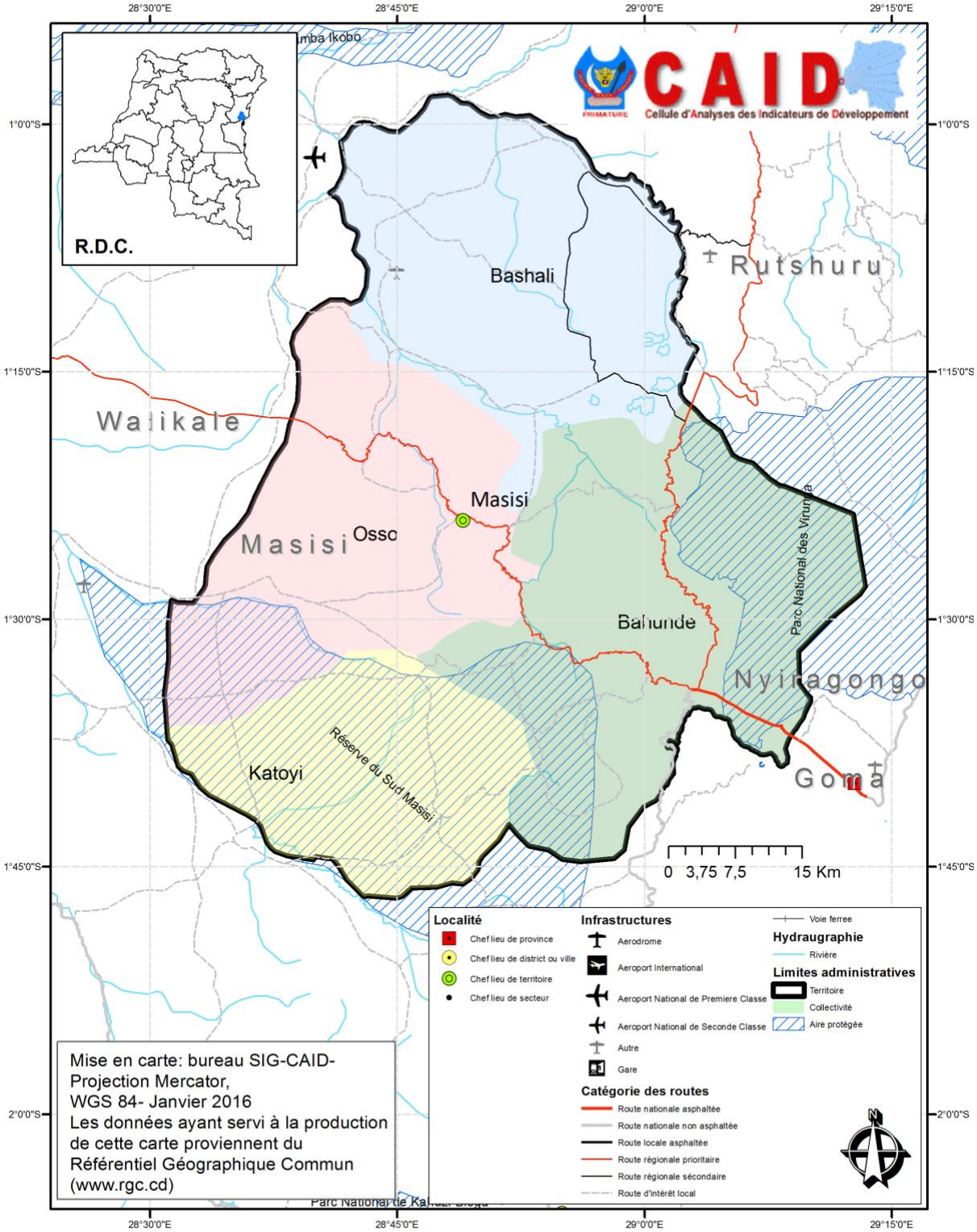

BIBLIOGRAPHIE

- *Autessere, Séverine: Local violence, National Peace? Postwar « settlement » in the eastern D.R. Congo (2003-2006) in African Studies Review, volume 49, number 3.December 2006.*
- *Banque mondiale, Profil de la pauvreté en RDC 2006.*
- *Bercovitch, Jacob and Fretter, Judith: Regional Guide to international conflicts and Management from 1945-2003, CQ Press, 2004.*
- *Bosco Muchukiwa, «La Barza : enjeux résolutions des conflits et compromis social au Sud-Kivu» in Les droits de l'homme dans la région des Grands Lacs, Éditions Academia-Bruylant, Bruxelles, 2003.*
- *Bucyalimwe, M., Land Conflicts in Masisi (Eastern Zaïre): The Impact and Aftermath of the Belgian Colonial Policy (1920-1989), Département d'Histoire, Université d'Indiana à Bloomington (USA), mai 1990.*
- *Bucyalimwe, L., Pouvoirs, élevage bovin et la question foncière au Nord-Kivu, Anvers, avril 2001.*
- *Cellule Provinciale d'Appui à la Pacification (CPAP), Territoire de Masisi, Rapport de consultation (12-15 et 27-28, Mai 2008.*
- *David le Breton, Interactionnisme Symbolique, PUF, 2004.*
- *Durkheim E., De la division du travail social, Paris, PUF, 2007.*
- *Fisher, S., Ludin, J., Williams, Su; Williams, St, Ibrahim, D., & Smith A.R. Cheminer avec le conflit. Compétences et stratégies pour l'action. Birmingham: Responding to Conflict, 2002.*
- *Franck van Acker, Koen Vlassenroot, « Les Maï-Maï et les fonctions de la violence milicienne dans l'Est du Congo », Politique Africaine, 2001.*
- *Freund Julien, Le Nouvel âge, Éléments pour une théorie de la démocratie et de la paix, Paris, PUF, 1970.*
- *Freund Julien, Sociologie d'un conflit, Paris, PUF, 1983.*
- *Galtung, J. Transcendance et transformation des conflits, introduction au métier de médiateur, (Traduit par Tagou Célestin), Presses des Universités Protestantes d'Afrique Centrale, Yaoundé, 2010.*
- *Global Witness: La paix sous tensions, dangereux et illicite commerce de la cassitérite dans l'est de la RDC, juin 2005.*
- *Jean Pierre Nzeza Kabu Zex-Kongo frôle ce sujet dans un article qui porte davantage sur le caractère économique de l'élevage bovin et sur la commercialisation de sa production, voir « Du Zaïre au Congo : la question agraire au Nord-Kivu », L'Afrique politique en 1999. Entre transitions et conflits, Paris, Les Éditions Karthala et CEAN, 1999.*
- *John Paul Lederach (The Little Book on Conflict Transformation, 2003.*
- *Katuala-Kabala, « Le phénomène de spoliation », Analyse sociales (Kinshasa), vol. 1, n°5, novembre 1984.*
- *Landais, E., et Lhoste, P., « L'association agriculture-élevage en Afrique intertropicale: un mythe techniciste confronté aux réalités de terrain », Cahiers des Sciences Humaines, vol. 26, n° 1-2, 1990.*
- *Manciaux, M., Resiliencia, 2001.*
- *Maurois Lélia, 1952, p. 469 DS QUEM.DDL, t. 22.*
- *Miguel Benasayag et Angélique Del Rey, Elogio del conflitto, La Découverte, 2007.*
- *Mugangu Matabaro S., La crise foncière à l'est de la RDC, L'Afrique des Grands Lacs, Annuaire 2007-2008.*
- *Préambule de la résolution 1820 (2008) du Conseil de sécurité, §8.*
- *Vasseur L, Vers une planification de la résilience communautaire, Brock University, octobre 2O12.*